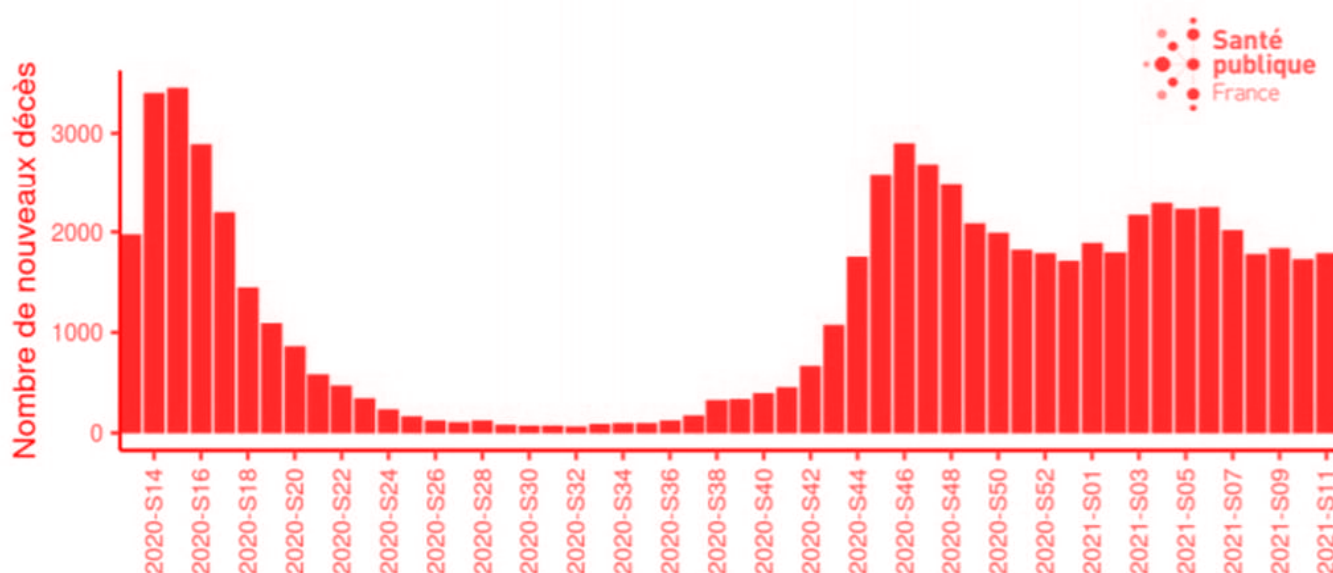




REVOLUTION COMMUNISTE

Groupe marxiste internationaliste [Collectif révolution permanente en France]

Les hôpitaux à nouveau débordés : Macron coupable



2273-8762

Macron avait parié, aux travailleurs de payer p. 2
Le Grenelle de l'éducation contre les statuts p. 5
La recherche publique étouffée par le capital p. 7
Big-Brother à la française p. 8
EDF : retrait du projet Hercule ! p. 12
Le NPA en crise p. 15
Pour l'émancipation des femmes, révolution sociale ! p. 20
Birmanie : pour le renversement de la junte p. 21
Royaume-Uni : les conséquences du Brexit p. 23
1871 : le premier gouvernement ouvrier p. 26
Espagne : emprisonnement du rappeur Hasél p. 28

Macron avait parié, aux travailleurs de payer

Les praticiens avaient tiré la sonnette d'alarme

Macron en avait fait le pari, la France se passerait d'un nouveau confinement. Le capitalisme français, qui n'avait que trop souffert en 2020, ne s'en porterait que mieux. Et lui, Macron, en sortirait grandi. On louerait sa clairvoyance, son audace et sa fermeté, pour avoir su tenir à distance les Cassandre en blouse blanche qui avertissaient dès janvier de la remontée inexorable des contaminations du fait des variants.

Pourtant, le 31 janvier sur LCI, l'infectiologue Karine Lacombe dénonçait le risque pris par le gouvernement en décidant de repousser le confinement :

Des mesures très en amont d'une catastrophe sanitaire marchent beaucoup mieux que lorsqu'on est dans l'urgence. Le confinement qui sera décidé par la suite sera peut-être plus long, plus difficile et son impact social et économique également.

Le 2 février, l'épidémiologiste Dominique Costagliola tirait la sonnette d'alarme sur France 5 :

À l'heure actuelle, on est sur un plateau très haut... Arrivent par-dessus des variants plus transmissibles. D'ici la deuxième quinzaine de février, ou la première de mars, le variant anglais sera majoritaire. À mesure égale, les modèles sont terrorisants. On est bien au-delà de la première vague.

RÉVOLUTION COMMUNISTE

bimestriel du Groupe marxiste internationaliste
section française du Collectif révolution permanente
Imprimé par le GMI. Directeur de publication : Étienne Valyi

ISSN : 2273-8762



Abonnement : 12 euros pour 1 an (5 numéros)
Soutien ou abonnement : chèque à l'ordre de **ARTP**
Pour tout contact, soutien ou abonnement, écrire à :

ARTP
AGECA service BP
177 rue de Charonne
F-75011 PARIS

Site du CoReP en allemand, anglais, catalan, espagnol, esperanto, français, turc : revolucionpermanente.com

Site du GKK/Autriche : klassenkampf.net

Site du GMI/France : groupe marxiste.info

Site de PD/Turquie : patronsuzdunya.com

Le dessin du crieur est de Honoré, assassiné par les islamistes le 7 janvier 2015 avec Cabu, Charb, Tignous et Wolinski.

Le couvre-feu de 18 h à 6 h du matin étendu à tout le territoire à partir du 16 janvier y suffirait bien. Et d'ailleurs, la campagne de vaccination allait prendre un rythme soutenu. Macron s'engageait dès le 2 février, à « proposer un vaccin à tous les adultes d'ici à la fin de la saison estivale ». Après un démarrage très poussif, au 13 mars, 5 072 244 doses de vaccins ont été administrées, dont deux doses pour 2 220 608 personnes. Un calcul simple montre qu'au rythme actuel, en prenant la moyenne des sept derniers jours, les 52 millions d'adultes auront été vaccinés début juin... 2022 ! Et encore ce calcul ne prend-il pas en compte les derniers reports de livraisons annoncés. Qu'à cela ne tienne ! Le 3 mars, le porte-parole du gouvernement, Attal, pouvait prétendre :

Pour la première fois depuis des mois, le retour à des vies plus normales est en vue... Il ne s'agit pas d'un horizon lointain et incertain. Mais un horizon que nous espérons peut-être dès la mi-avril.

Macron a choisi le capital contre la santé

Hélas, l'optimisme de commande relayé par tous les thuriféraires et autres coryphées de la pensée macronienne n'y change rien, les contaminations progressent, le nombre de malades dans les services d'urgence atteint un seuil critique dans nombre d'hôpitaux. Le scénario d'un nouvel emballement de l'épidémie prévu et annoncé par les épidémiologistes dès janvier, en l'absence de nouvelles mesures de confinement en plus de la vaccination, se déploie pleinement.

Le directeur médical de crise de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris Bruno Riou alarme le 15 mars sur France Inter :

La situation n'est pas encore hors de contrôle, mais elle va l'être... J'entends beaucoup dire qu'une semaine sans confinement est une semaine gagnée, je n'ai pas la même analyse, il faut considérer que chaque semaine qui passe est une semaine perdue pour tout le monde... en l'absence de décision importante, les 15 jours qui viennent, en matière de réanimation, sont déjà écrits puisque ce sont les contaminations qui ont lieu maintenant... la vaccination n'aura des effets que dans plusieurs mois.

Les opérations chirurgicales sont massivement déprogrammées. Les malades autres que de la Covid attendront. Ou mourront. Les travailleurs hospitaliers peuvent bien alerter depuis des semaines sur la dégradation de la situation, peu importe. L'épuisement des soignants, la santé des patients, comptent peu au regard des affaires du capitalisme et la région pèse quelque 30 % du PIB national.

En toute connaissance de cause, le gouvernement a préféré continuer à tirer sur la corde des hôpitaux publics.

En toute connaissance de cause, Macron avait décidé le 29 janvier qu'il était temps... d'attendre. Il est le principal responsable aujourd'hui. Au bout du compte, il n'y a que peu de différence entre un Macron, un Trump ou un Bolsonaro : les affaires des capitalistes d'abord, la santé ensuite !

L'hypocrisie et l'incurie sont aux commandes

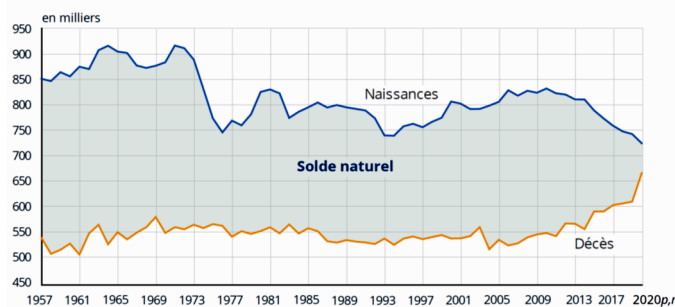
Cependant, à partir du 15 mars, la gravité de la situation ne peut plus être dissimulée sous le tapis. Vite, Macron s'active pour effacer les traces, il avertit que « *nous aurons à prendre dans les jours qui viennent sans doute de nouvelles décisions* », il reçoit le 16 mars une délégation du Conseil scientifique, précédemment tombé en disgrâce pour cause d'alarmisme, et organise ensuite une visioconférence avec des médecins en service de réanimation pour les « consulter »... Comme s'il ne savait pas ! Le 17 mars, il se précipite, accompagné par Véran et une escouade de journalistes, à l'hôpital de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, et ose lancer à des soignants : « *Nous sommes et nous continuerons à être à vos côtés* ». Ils lui tournent ostensiblement le dos dans un silence pesant.

Tout cela est conforme à l'incurie doublée d'une insupportable arrogance qui ont présidé depuis le début à la gestion de la pandémie, la seule ligne directrice cohérente et parfaitement suivie par le gouvernement étant de préserver au mieux les intérêts des capitalistes français. Dès le printemps 2020, le gouvernement enclenchait la tartufferie du Ségur de la santé, avec l'obligante participation de toutes les directions syndicales. Mais la loi fixant les objectifs des dépenses de santé pour 2021 fixe à un milliard les économies supplémentaires à faire dans les hôpitaux et les suppressions de lits ou fermetures de services continuent comme si de rien n'était ! Le 4 mai 2020, Macron déclarait avec une tête de premier communiant sincère qu'une fois le vaccin trouvé,

il devra être un bien mondial de l'humanité, et pas la propriété de l'un ou l'autre, ajoutant même que personne ne comprendrait que le jour où l'on a un vaccin quelque part, on ne se mette pas en situation de le produire le plus vite possible, sur toute la planète...

Voilà pour le côté cour. Mais pour le côté jardin, la position française dans les discussions en cours à l'OMC au sujet d'une levée temporaire des brevets sur les vaccins, à la demande, pourtant très modérée, de nombreux pays dominés, d'ONG, etc. se range, avec les principaux pays impérialistes, derrière les défenseurs de la propriété privée des groupes pharmaceutiques.

Résultat : pendant que les trusts pharmaceutiques s'arc-boutent sur leurs profits avec le soutien de leurs États impérialistes respectifs, la plupart des pays n'ont pas



La hausse des décès est déjà notable en 2020 / Insee, 29 mars 2021

accès aux vaccins. Début février, sept pays concentraient 80 % des doses administrées alors que cent trente pays n'en avaient encore aucune. L'initiative d'aide internationale Covax, censée permettre de vacciner 20 % de la population de 145 pays en 2021, ne sera en mesure d'en vacciner que 3,3 % au cours du premier semestre 2021. La majorité de la population africaine n'aura pas accès aux vaccins avant 2022 et la majorité de la population d'une douzaine de pays africains risque même de ne pas être vaccinée avant 2024. Ce qui signifie, au-delà des conséquences terribles pour les populations de ces pays, le développement inévitable de multiples variants du virus qui reviendront comme des boomerangs au cœur des pays avancés.

Une année noire s'annonce pour les chômeurs

Il y a toutefois des domaines où le gouvernement fait montre d'une grande opiniâtreté. Ainsi, le projet contre l'assurance-chômage, mis en suspens en 2020, a-t-il été toiletté après quelques nouvelles séances de concertation avec les directions syndicales. Celles-ci savaient pertinemment que l'objectif de ces concertations n'était autre dès le départ que de remettre en selle l'attaque. Mais aucune n'a manqué d'apporter sa caution à l'opération. La messe étant dite, juste avant la dernière séance de travail qui avait lieu le 2 mars, les directions syndicales unies ont publié un communiqué commun où elles ont réaffirmé « *leur profond désaccord avec le principe fondateur de cette réforme selon laquelle la baisse des allocations chômage inciterait à un retour plus rapide à l'emploi* ». Et passez muscade !

La ministre du travail Borne pouvait alors tranquillement annoncer que la réforme s'appliquera en juillet ou en août prochain, avec à la clé :

- la réforme du calcul du salaire journalier de référence qui devrait affecter 850 000 demandeurs d'emploi selon l'Unedic en diminuant en moyenne leurs allocations de 22 %, et jusqu'à 40 % pour les travailleurs intermittents sur contrats courts.
- l'allongement de la période de travail pour l'ouverture des droits aux allocations, qui passera de 6 mois travaillés sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur 28 précédemment. L'application de cette dernière disposition reste toutefois conditionnée,

pour les jeunes, à une amélioration de la situation de l'emploi...

D'après l'INSEE, 320 300 emplois ont été détruits dans le privé en 2020. Le nombre de chômeurs enregistrés a, quant à lui, augmenté de 267 000 personnes, toutes catégories confondues. En incluant les demandeurs d'emplois en activité réduite, le nombre total de chômeurs a donc atteint 6 millions de personnes. Malgré les prévisions optimistes de reprise (entre 5 et 6 % de croissance en 2021, selon la Banque de France, l'INSEE ou l'OCDE), le taux de chômage devrait passer à 11 %.

En effet, la levée progressive des mesures d'aides aux entreprises fait craindre jusqu'à 50 000 faillites supplémentaires. De plus la crise structurelle qui frappe les groupes capitalistes de l'aéronautique et de l'automobile avec la restructuration vers le tout électrique n'ont pas fini d'entraîner les fermetures et les suppressions d'emplois. Michelin avait dès le 6 janvier annoncé la suppression de 2 300 postes sur les trois ans à venir sur ses 15 sites en France. Quelque 30 000 emplois directs et indirects seraient menacés par les réductions des activités aéroportuaires d'ADP. Ainsi, Bosch va-t-il fermer son usine de Rodez qui produit des injecteurs pour les moteurs diesel, avec 750 suppressions d'emplois. Ainsi, Renault, qui a perdu 8 milliards d'euros en 2020, prévoit-il dans les trois ans à venir la suppression de 15 000 emplois dans le monde, dont 4 600 en France. Condamnés par leurs directions syndicales à lutter site par site, les travailleurs qui veulent résister n'ont aucune perspective efficace de centralisation, tous ensemble, contre le gouvernement et le patronat.

Entre dialogue social et élections, les travailleurs laissés sans perspectives

C'est qu'en effet, les directions syndicales sont très occupées par les innombrables réunions de concertation avec le gouvernement et le patronat. Le 15 mars, le premier ministre Castex a ainsi réuni par visioconférence pour la « troisième conférence du dialogue social » les chefs syndicaux et le patronat

pour élaborer une méthode pour à la fois travailler sur les scénarios de levée de restrictions sanitaires et trouver le bon calendrier, le bon dosage pour travailler au débranchement progressif des aides.

C'est à cette occasion que le gouvernement a lancé le vœu d'une prime exonérée d'impôts et de cotisations sociales que pourrait verser le patronat et qui tiendra sans doute lieu et place d'une augmentation de salaire... Le gouvernement se félicite d'ailleurs de la vigueur du dialogue social : deux accords nationaux interprofessionnels sur le télétravail et la santé au travail viennent d'être conclus et une dizaine d'autres sujets sont en cours de

discussion. Bras dessus, bras dessous, tout va donc pour le mieux, comme en a témoigné Borne avant la réunion du 15 mars :

Les organisations syndicales et patronales ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités depuis le premier jour de la crise et joué un rôle déterminant dans les réponses apportées pour protéger les emplois et les salariés. Leur rôle sera tout aussi important pour préparer la sortie de crise.

Le Medef a même pris l'initiative, parallèlement aux concertations à l'initiative du gouvernement, de réunir les directions syndicales sur des sujets allant de la formation professionnelle à l'autonomisation de la branche accidents du travail : « *c'est en marchant qu'on forgera en quelque sorte ce paritarisme 4.0* ». Son initiative recueille un franc succès auprès des chefs syndicaux. Celui de FO se félicite par exemple qu'ait été « *réinstallé dans les esprits le fait qu'il y a un espace de négociation au niveau interprofessionnel porteur d'avancées pour les droits des salariés* ».

Le PS, le PCF, le LFI, le LO, le NPA, etc. qui prétendent défendre « le monde du travail », ne critiquent la collaboration de classe des bureaucraties syndicales. Les partis réformistes qui ne se réclament plus depuis longtemps de la classe ouvrière mais s'adressent « aux citoyens » ont tous les yeux braqués sur l'horizon des élections régionales et départementales de juin prochain et de la présidentielle de 2022. Les places sont aussi chères qu'elles sont indispensables à la survie des appareils et les manœuvres vont bon train dans la plus grande indifférence de la classe ouvrière et de la jeunesse, pour qui ces échéances électorales sont le cadet de leurs soucis. Comment croire en effet que les anciens ministres Mélenchon et Hamon, le PS ou le PCF feront autre chose que ce qu'ils ont toujours fait, la gestion honnête et loyale du capitalisme ?

Le combat se déroule ici et maintenant :

Tous les moyens nécessaires aux hôpitaux, immédiatement, en salaires comme en postes !

Expropriation de trusts pharmaceutiques, levée des brevets sur les vaccins !

Interdiction de tout licenciement, de toute suppression d'emploi !

Allocation immédiate aux jeunes en formation ou sans emploi !

Annulation des loyers des victimes de la crise !

À bas le dialogue social qui conforte le gouvernement !

18 mars 2021

Enseignement public : le Grenelle contre les statuts

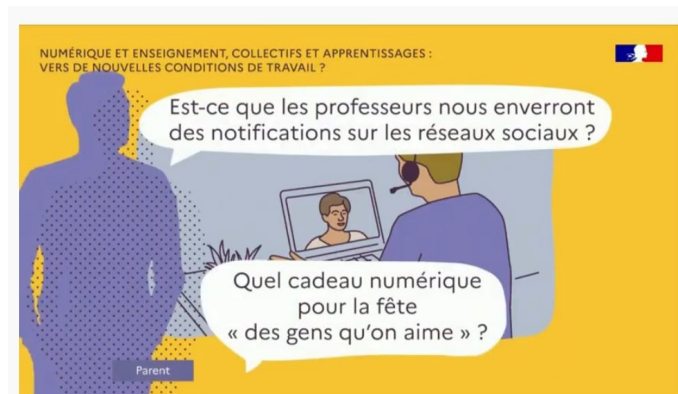
Alors que le taux d'incidence est élevé à l'école, de l'aveu du ministre, que les masques sont payants pour les élèves, que la vaccination du corps enseignant n'a toujours pas débuté, Jean-Michel Blanquer s'en prend au statut des professeurs pour les diviser et les soumettre.

Simulation de concertation

Le 22 octobre dernier, le gouvernement lance un « incubateur d'idées », le « Grenelle de l'Éducation », en promettant une « revalorisation », la « reconnaissance » et la « protection ». Une enveloppe budgétaire de 400 millions d'euros pour les salaires 2021 est la carotte. Le ministre s'appuie depuis 2017 sur une collaboration constante : « nous travaillons depuis plusieurs mois avec les organisations syndicales » (Blanquer, 22 octobre). Chaque direction syndicale répond « présent » malgré les contre-réformes antérieures : sélection à l'Université (2018), diminution des enseignements au lycée et dévalorisation du baccalauréat (2019), loi Macron-Blanquer contre l'école (2019), loi contre le statut des fonctionnaires (2019), mesures contre les Réseaux d'aides prioritaires (2020) sans oublier l'attaque contre nos retraites l'hiver dernier...

Pendant 3 mois, 10 ateliers ont été dirigés par des intellectuels (Daniel Pennac, Marcel Rufo, Boris Cyrulnik, François Taddéi), des capitalistes (Aurélien Jean), des hauts fonctionnaires comme le directeur de l'ENA (Patrick Jean) et la cheffe de la police des polices IGP (Marie-France Monéger-Guyomarc'h), à qui on a ajouté un ancien joueur de rugby (Pascal Papé).

Dans le cadre du Grenelle, le gouvernement convoque le 1^{er} décembre un « colloque scientifique » sur le thème « *Quels professeurs au 21^e siècle ?* ». Sans surprise, le colloque dit scientifique recommande « *l'autonomie des établissements* », « *le pilotage des directeurs et chefs d'établissement* », « *l'évaluation des établissements* », « *la mobilité des carrières* » et « *une prime d'engagement* ».



Un aperçu du niveau scientifique du colloque de Blanquer du 1^{er} décembre

Curieuse science ! Notons que les mêmes initiateurs (Macron, Blanquer, Vidal...) déversent de l'argent public à une institution aussi obscurantiste que l'Église catholique (au titre des « établissements privés sous contrat ») et prétendent décider ce qui est de la politique et ce qui est de la science à l'université (leur campagne contre « l'islamo-gauchisme »).

Soumission et flexibilité

Le 25 janvier, Blanquer reçoit les conclusions du Grenelle pour instaurer un statut du « professeur du 21^e siècle » (<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-syntheses-des-ateliers-309067>). Ce mutant devrait accepter en début de carrière « une prestation de serment devant la Nation », puis « une veille pédagogique pour prendre en charge les élèves en cas d'absence courte d'un collègue », « des formations hors temps scolaire », « des projets innovants », « certaines expérimentations devraient pouvoir être aidées ou récompensées ». Les primes seraient « au mérite » et le parcours professionnel (PPCR) serait révisé car « l'ancienneté continue à peser sur les promotions ».

Dans ce projet de soumission des enseignants aux exigences de l'État bourgeois, il conviendrait de se calquer sur le modèle des entreprises capitalistes et sur les techniques d'exploitation capitaliste (les « sciences du management ») : « créer un statut de directeur d'école qui légitimerait leur rôle dans l'accompagnement des équipes », « confier aux conseillers pédagogiques (CPC) la possibilité d'assurer une GRH de proximité auprès des professeurs des écoles », « s'appuyer sur les bonnes pratiques issues d'autres mondes professionnels », « apprendre le plus tôt possible l'alphabet du management », « collaborer avec des partenaires acteurs locaux du bassin d'emploi ».

Un chef dans chaque école ?

La direction d'école reste assurée par un professeur des écoles sans pouvoir hiérarchique. Il faudrait « reconnaître que le directeur est un cadre authentique, premier maillon du pilotage pédagogique et qui doit exercer une réelle fonction à bonne distance entre ses pairs et l'IEN ». Le nouveau statut fonderait des relations totalement différentes dans le collectif enseignant de l'école primaire. Ce projet a déjà été avancé plusieurs fois, une circulaire d'août 2020 impose déjà une relative autonomie de gestion des heures de concertation pédagogique (108 heures annuelles) et la prime de direction augmente de 450 euros annuels cette année. En mars 2021, un projet de loi de la députée Rilhac (LREM) instaurant « une autorité fonctionnelle » pour

les directeurs d'écoles a été votée au Sénat avec la majorité LR.

Dans la continuité de ce changement de statut, il faudrait la « *désignation de directeurs référents dans la circonscription auprès de l'IEN, ou de directeurs ressources pour plusieurs écoles de petite taille dans les territoires enclavés* ». Pour l'avenir, le conseil des maîtres s'effacerait devant « *le directeur ou chef d'établissement qui impulse et initie* » avec la « *création de postes fléchés, gestion de projets, pratiques innovantes et collectives* ». Il est proposé un « *statut spécifique à la directrice et au directeur pour les grosses écoles* ».

Selon la marionnette Grenelle dont Macron et Blanquer tirent les ficelles, l'évolution de carrière, les primes et salaires pourraient se décider en partie au sein de l'école car « *la directrice d'école ou le directeur d'école serait associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels* ». Concrètement, il faudrait « *supprimer l'accord préalable du DASEN et de l'IEN avant la délibération au conseil d'école, sur le projet d'école, sur des aspects organisationnels et décisionnels* ». Pour résumer, le Grenelle veut « *un statut fonctionnel pour les directeurs d'école afin de favoriser l'autonomie* » des établissements, leur mise en concurrence.

Pénurie et concurrence

La formation serait si possible « *locale* » et pour « *les problématiques de turn-over ou d'absentéisme des personnels récemment recrutés* », chaque jeune professeur disposerait « *d'un tuteur et/ou d'un mentor* ». Un tel management correspond, en tout point, à la surveillance par les pairs et l'obligation de résultats et de comportements dont Singapour, un État peu démocratique, est l'exemple. La formation actuelle serait réduite à la transmission des ordres ministériels tout en renforçant « *l'autonomie de gestion et budgétaire* » et en valorisant les « *fonctions mixtes* » d'enseignement et de surveillance comme l'enseignement catholique le pratique avec ses préfets d'études, ses responsables de niveaux...

La gestion des établissements publics devrait, en conséquence, changer et les instances diverses (CHSCT, conseil pédagogique, comité d'éducation) deviendraient, dans le secondaire, un « *conseil éducatif* » unique tenu par le chef d'établissement. Dans la même veine le projet d'établissement deviendrait « *un projet d'autonomie et de réussite d'établissement (PARE)* » accompagné d'un « *document d'objectifs* » imposé au collège et au lycée pour « *5 ans* ». En conséquence, il faudrait « *expertiser l'idée qu'un professeur principal puisse devenir principal adjoint dans le même collège* ». Il faudrait « *inciter le chef d'établissement à créer une CVthèque* » pour disposer des compétences de ses salariés.

Tout en instaurant une politique contractuelle et locale des réseaux d'enseignement prioritaires (REP), le ministère suggère la « *possibilité d'un recrutement hors mouvement par le chef d'établissement pour les établissements en éducation prioritaire (Rep+)* ».

Pour inculquer les « *valeurs de la République* », la prescription est d'« *encourager le recours plus fréquent à l'intervention de partenaires institutionnels (police, gendarmerie, justice)* ».

Le ministère a pondé la circulaire du 2 mars attribuant les 400 millions d'euros promis. Ils sont destinés à 31 % des enseignants les plus jeunes en 2021 : de 100 euros net (échelon 1) à 58 euros (échelon 6), une moyenne de 12 euros par enseignant. Une « *prime informatique* » de 150 euros a été versée en février à tous les enseignants et une « *prime d'attraction* » est annoncée.

Front unique pour empêcher les attaques annoncées

Si toutes les directions syndicales ont cautionné la concertation de Macron-Blanquer, la CGT Educ'action puis la FSU (majoritaire chez les enseignants) ont claqué la porte fin novembre en constatant « *les effets néfastes de cette politique* » (FSU, 27 novembre). Mais ni l'une ni l'autre n'ont mis le paquet pour mobiliser les travailleurs de l'enseignement public. Elles se sont contentées de décréter une énième « *journée d'action* » le 26 janvier constatant que le « *Grenelle du ministre est inacceptable* », pour « *exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice* » (CGT, FSU, FO, Solidaires, SNALC, 7 janvier). Comment gagner ? Mystère ! Comme à chaque fois, la journée d'action n'a rien produit.

La responsabilité des directions syndicales est de dénoncer le Grenelle, de refuser toute concertation de ses conclusions, d'engager le combat pour le retrait du projet de loi Rihlac-Blanquer. Les revendications des enseignants, des accompagnants, des autres contractuels, des travailleurs des communes dans les écoles (ATSEM), ceux des départements dans les collèges, des régions dans les lycées, des administratifs, comprennent le maintien du statut des enseignants, la titularisation des précaires, le rattrapage du pouvoir d'achat (-15 % depuis 2000), l'intégration des primes dans les salaires, une augmentation pour tous, les recrutements massifs pour assurer l'enseignement pour tous les enfants, en particulier ceux des travailleurs pauvres.

C'est sur ces bases que les travailleurs et travailleuses de l'éducation doivent se réunir, s'organiser, imposer le front unique de leurs organisations pour balayer les attaques projetées par le gouvernement.

21 mars 2021

La recherche publique étouffée par le capital

Le 24 décembre 2020, la veille de Noël, Macron promulguait la loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour 2021-2030 (LPR).

Elle avait été annoncée dès février 2019 par le premier ministre Edouard Philippe et l'actuelle ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Frédérique Vidal. Trois « groupes de travail » constitués de parlementaires, de patrons et de présidents d'université ont eu une année complète pour élaborer des rapports qui ont servi de justification au projet de loi [voir *Révolution communiste* n° 38]. Préparée de bout en bout depuis 2019 par Vidal, au nom de Macron et avec l'appui de la majorité LREM-MoDem-Agir de l'Assemblée, elle vise à organiser et à financer les universités et les laboratoires publics lors des dix prochaines années.

Austérité et flexibilité

Loin d'être une rupture avec le programme des gouvernements précédents, elle est dans le prolongement de la loi de 2008 « relative aux libertés et responsabilités des universités » (LRU) de Sarkozy-Pécresse, de celle de 2013 « relative à l'enseignement supérieur et à la recherche » de Hollande-Fioraso [voir *Révolution communiste* n° 4] et du décret de 2014 contre les statuts des mêmes [voir *Révolution communiste* n° 8]. La LPR entérine la soumission de l'ESR, ainsi que ses personnels, au capitalisme français, d'autant que ce dernier a toujours le plus grand mal à rester compétitif face à ses concurrents sur l'échiquier mondial. La priorité accordée à la recherche privée est attestée par le crédit impôt recherche (CIR), dont le montant est passé de 5,67 milliards d'euros en 2013 à 6,75 milliards d'euros en 2020.

La précarité (CDD, post-doctorats, vacations...) a déjà atteint près de 27 % des effectifs des établissements publics à caractère scientifique et technique (CNRS, INRA, INSERM...). L'article 4 instaure des chaires de « professeurs juniors » précaires (l'équivalent de la

« tenure track » américaine) avec des contrats allant de 3 à 6 ans. L'article 4 supprime aussi la qualification par le Conseil national des universités avant tout recrutement de professeur d'université et expérimente la même procédure pour les maîtres de conférences. L'article 9 crée un « CDI de mission », un statut plus précaire qu'un CDD. Autant de dispositions qui vont aggraver la situation de précarité des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, affaiblir leur capacité de résistance face aux injonctions managériales.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement comptait sur l'effet d'une promesse d'engagement financier « forte et ambitieuse ». Les augmentations promises par l'article 2 engagent surtout les budgets futurs (+1 552 millions en 2024). À tel point que l'objectif affiché -que la dépense de R&D publique atteigne 1 % du PIB- ne sera sans doute pas atteint. Les travailleurs de l'ESR en seront victimes car leurs rémunérations (+92 millions d'euros annuels jusqu'en 2027) augmenteront principalement sous forme de primes et de revalorisation bien tardive des chercheurs en début de carrière.

La passivité des directions syndicales et la multiplication des collectifs

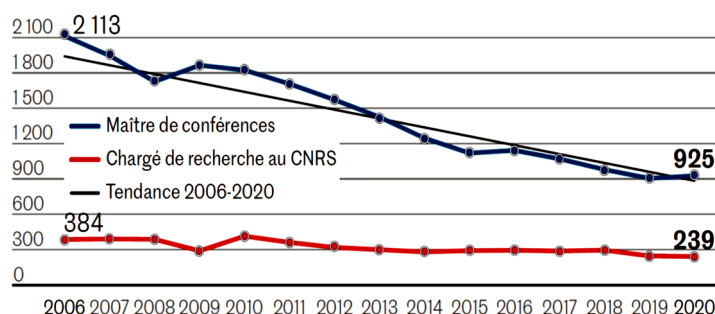
Une partie des travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur est rapidement hostile au projet de loi, veut son retrait. Mais le surgissement de la pandémie de covid-19 a gêné la mobilisation, leur capacité d'entraîner la majorité.

Il faut y ajouter l'acceptation par les directions syndicales (FSU, CFDT, UNSA, CGT, FO, Solidaires...) de la « concertation » et du « dialogue social » avec le ministère les 22 janvier, 15 juin, 15 juillet et 31 août 2020. Il faut dire que les appareils syndicaux appliquent la politique du gouvernement dans les organes de cogestion (les conseils d'administration des établissements de recherche ou des universités, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Pas étonnant qu'elles espèrent un miracle de la part du pouvoir, tant législatif (alors que la majorité est LREM à l'Assemblée et LR au Sénat) qu'exécutif (alors que le projet est l'oeuvre du gouvernement) : lettre du 27 octobre du SNESup-FSU aux sénateurs, lettre du 7 novembre du SNESup-FSU à la commission mixte des sénateurs et députés, lettre du 15 novembre des syndicats FSU aux députés, lettre du 16 novembre de FO, FSU, CGT, CFDT, SNPTES, UNSA et Solidaires à Castex...

Le Monde, 18 novembre 2020

Evolution des nouveaux recrutements



Certes, plusieurs collectifs (Facs et labos en lutte, Rogue ESR, Sauvons l'université, Université ouverte) sont apparus, animés par des militants politiques du mouvement ouvrier et soutenus par la plupart des fédérations syndicales, sauf l'UNSA et la CFDT. Mais ces structures ne sont pas des soviets car elles sont aussi divisées que le syndicalisme français. Non seulement on y retrouve les bureaucraties, mais les collectifs ne parviennent pas, malgré la pression de la base, à déborder les appareils syndicaux. Contre la grève générale, les membres du PCF, de LFI, du NPA, de LO, du POID, de l'UCL... se liguent pour imposer des simulacres : protestations bornées à 24 h (comme les jours du vote du projet de loi à l'Assemblée nationale le 18 novembre ou au Sénat le 10 décembre), pétitions aux parlementaires.

Quand les chefs des collectifs se retrouvent entre eux, loin des pressions de la base, ils abandonnent même l'exigence du retrait du projet de loi Macron-Vidal.

Par cette pétition, nous appelons le Sénat et le Conseil constitutionnel à suspendre le processus législatif. (Facs et labos en lutte, RogueESR, Sauvons l'université, Université ouverte, 22 octobre)

L'expérience antérieure a toujours montré l'inefficacité de ces substituts à la lutte de classe décrétés plus d'une fois par les directions syndicales. La protestation des collectifs s'est bornée, à son maximum, à des « écrans noirs »

du 13 novembre au 17 novembre. Évidemment, tout cela n'a guère effrayé le gouvernement Macron-Castex-Vidal et lui a permis d'aller jusqu'au bout du processus législatif, avec l'aide du deuxième reconfinement et du télétravail.

Pour l'abrogation de la LPR, pour la satisfaction des revendications

La pantomime des « consultations » par le gouvernement sur ses projets au service du grand capital, la diversion des « journées d'action » n'ont jamais fait reculer le pouvoir.

Les travailleurs et les étudiants de l'ESR doivent, lors d'assemblées générales démocratiques, établir de véritables cahiers de revendication à la hauteur des besoins et préparer la grève générale de la recherche publique et de l'université.

Abrogation de la LPR !

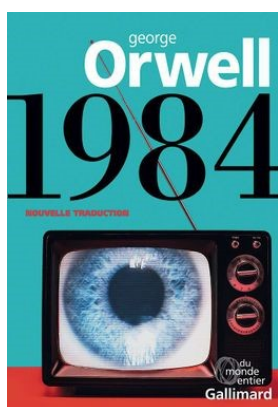
Augmentation massive des crédits récurrents pour les laboratoires de recherche publique !

Titularisation immédiate de tous les travailleurs précaires de l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publics !

Retrait des représentants du personnel des organismes de cogestion (CNESER, conseils d'administration...) !

30 janvier 2021

Big-Brother à la française



Une société de vigilance, voilà ce qu'il nous revient de bâtir. (Emmanuel Macron, *Discours à la préfecture de police de Paris*, 7 octobre 2019)

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, la pédocriminalité, le banditisme ou les fraudes, les États de par le monde accroissent leur arsenal de surveillance numérique des masses. Loin d'éradiquer les menaces qu'ils prétendent prévenir, ce

contrôle est largement utilisé pour autre chose, contre les pauvres, les étrangers, les lanceurs d'alerte, les militants syndicaux, les révolutionnaires et plus largement les travailleurs, ceux qui demain pourraient être les fossoyeurs du vieux monde. Comme les autres, l'État français accentue le fichage généralisé de sa population.

Flicage des bénéficiaires de prestations sociales

Le 27 octobre 2020, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 est présenté à l'Assemblée nationale. Lors de son examen au Sénat, un amendement d'une députée UDI y intègre la possibilité de collecter des données sur les réseaux sociaux, les plateformes de vente et tous les sites de mises en relation dans le but de détecter des « fraudes aux allocations » par recoupement avec les données des services sociaux. L'amendement s'appuie sur une directive similaire du projet de loi de finances 2020 concernant la fraude fiscale qu'il s'agirait d'étendre à la fraude sociale.

Le Conseil constitutionnel valide cet amendement, le qualifiant d'outil capable « d'une part, de collecter de façon indifférenciée d'importants volumes de données, relatives à un grand nombre de personnes, publiées sur de tels sites et, d'autre part, d'exploiter ces

données, en les agrégeant et en opérant des recoupements et des corrélations entre elles ».

Dans le même esprit, la loi de finances 2021 augmente les capacités de surveillance de Pôle emploi. L'agence qui avait déjà accès au fichier des comptes bancaires (Ficoba), au fichier des biens immobiliers (Patrim), aura dorénavant accès au fichier des assurances-vie (Ficovie) afin de contrôler la situation des chômeurs indemnisés.

Surtout, elle pourra demander directement aux banques le solde et le détail des opérations sur les comptes, et aura également la possibilité de recueillir des informations auprès des opérateurs téléphoniques, des fournisseurs d'énergie ou des organismes de crédit en s'affranchissant des secrets bancaires et professionnels.

En 2019 en France, le montant des fraudes aux allocations subies ou évitées se serait élevé à 212 millions d'euros selon un rapport de la Cour des comptes. Un montant bien faible par rapport aux 10 milliards de prestations non utilisées par ceux qui y auraient droit et aux 100 milliards de fraudes fiscales annuelles, selon une estimation prudente.

Prolongation des boîtes noires internet

L'utilisation de boîtes noires sur internet avait été officialisée en 2015 par le gouvernement Hollande-Valls en profitant des attentats islamistes visant des Juifs et des dessinateurs. La loi « relative au renseignement » avait pour objectif, à l'époque, selon son rapporteur Jean-Jacques Urvoas (PS), de « légaliser les activités de renseignement », preuve que la surveillance de masse effective est toujours en avance sur sa couverture légale. Ces boîtes noires placées directement chez les fournisseurs d'accès à internet, les hébergeurs de sites web et les différents services en ligne, permettent d'enregistrer les actions des utilisateurs sans ciblage préalable. Présentée comme une arme contre le terrorisme, la loi restait cependant volontairement vague sur son objectif réel, « *la prévention des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique* ».

La mise en place de ces boîtes noires a débuté en 2017. L'expérimentation devait prendre fin le 31 décembre 2018, elle a été prolongée de 2 ans puis à nouveau de 7 mois cet été, portant sa fin théorique à juillet 2021. Toutefois, Darmanin s'est déjà prononcé pour sa pérennisation.

Loi sécurité globale

Le 20 octobre 2020, le gouvernement dépose un projet de loi dite « relative à la sécurité globale » qui est présenté notamment par le député LREM Jean-Michel Fauvergue, ancien chef de la police aux frontières et ancien

patron du RAID. Elle est encore en discussion au parlement.

L'article 1 élargit les compétences des polices municipales. L'article 8 confie des missions aux polices privées. L'article 15 permet aux policiers retraités de travailler pour des polices privées en percevant leur pension (les policiers peuvent partir à la retraite à partir de 52 ans, avec pension complète après 27 ans de service).

Les articles 20 et 21 accroissent l'utilisation de la vidéo-surveillance par la police. L'article 22 prévoit l'utilisation massive de « caméras installées sur des aéronefs » (drones de surveillance) « sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public » permettant là aussi de recueillir des informations sur les participants à des grèves, des conflits sociaux et des manifestations notamment. Il a cependant été en partie suspendu par le conseil d'État.

Un amendement du gouvernement déposé le 13 novembre autorise les caméras embarquées à bord des véhicules de police et de gendarmerie. Il a été adopté comme nouvel article 22 par l'Assemblée en première lecture le 24 novembre. L'article 24 limite la diffusion d'images de policiers et de gendarmes en action.

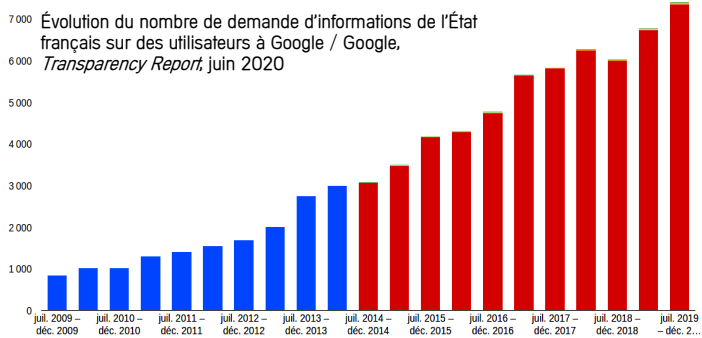
La loi restreint les réductions de peines de prison (article 23), autorise policiers et gendarmes à porter leurs armes en dehors de leur service dans les lieux recevant du public (article 25) et élargit les activités des sociétés de sécurité privées (articles 14 et 20ter).

Des manifestations spontanées ont éclaté partout en France contre le projet de loi fin novembre, une mobilisation accentuée par une énième exaction raciste de la police sur un producteur de musique le 21 novembre à Paris. L'importance de ces manifestations en plein confinement a obligé les bureaucraties syndicales, qui syndiquent les policiers, et les partis réformistes à se positionner pour le retrait de la loi tout en appelant le gouvernement Macron-Darmanin à améliorer la police et ses rapports avec « les citoyens ».

Décrets PASP

Des mesures liberticides ont été prises par décret, ce qui permet d'éviter le débat public au parlement. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) n'a pas non plus été consultée préalablement.

Depuis 2009, le PASP (fichier de prévention des atteintes à la sécurité publique) vise à collecter des informations sur des « personnes susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État » ou aux « intérêts fondamentaux de la Nation ». Y sont consignés les données relatives aux activités syndicales, politiques et religieuses des personnes surveillées. Ce fichier utilisé par la police a deux équiva-



lents, l'EASP (fichier des enquêtes administratives liées à la sécurité publique) utilisé pour le recrutement des fonctionnaires et le GIPASP (fichier de gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique) de la gendarmerie. Début novembre le PASP comptabilisait 60 686 personnes, le GIPASP 67 000 et l'EASP 221 711 selon le ministère de l'intérieur.

Le 4 décembre le gouvernement étend par décrets le périmètre de ces fichiers. Il est dorénavant possible aux forces de répression d'enregistrer de manière légale « les opinions politiques », les « convictions philosophiques et religieuses », l'« appartenance syndicale », les données de santé, les habitudes de vie, les déplacements, les pratiques sportives ou encore les activités en ligne. En clair la nature des données récoltées n'a officiellement presque plus de limite.

Ces décrets élargissent également le fichage aux personnes morales et aux « groupements », il pourra s'agir d'associations, d'organisations politiques ou syndicales, de manifestations ou de groupes Facebook (type d'organisation privilégiée lors du mouvement des gilets jaunes).

Autres nouveauté, à travers ces trois bases de données, les policiers et militaires pourront maintenant surveiller toute personne « entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites » avec les individus, les organisations et les groupes surveillés.

Désormais, si la police le juge nécessaire, chaque membre de l'entourage pourra avoir une fiche presque aussi complète que celle des personnes dangereuses : activités en ligne, lieux fréquentés, mode de vie, photo... (La Quadrature du net, 8 décembre 2020)

Ces décrets amplifient considérablement l'espionnage policier des masses en permettant la reconnaissance faciale sur les images collectées ou l'automatisation des récoltes d'informations sur les habitudes de vie et les activités en ligne.

Inquiète, la CNIL demandait à « exclure explicitement la possibilité d'une collecte automatisée de ces données ». Le gouvernement a refusé d'ajouter une telle réserve, souhaitant manifestement se permettre de telles techniques, qu'il s'est déjà autorisé en d'autres matières. (idem)

Enfin, alors que jusqu'à présent la législation interdisait le flicage des enfants de moins de 13 ans, ces décrets le permettent.

Là encore, la loi sert à officialiser et à couvrir les pratiques policières déjà en place. En effet, la plupart de ces ajouts dans l'arsenal de surveillance policier étaient déjà présents dans le fichier EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) créé par décret en juillet 2008 par le gouvernement Sarkozy-Fillon-Alliot-Marie et retiré en novembre de la même année sous la pression des associations de défense des libertés, mais dont les dispositions ont toujours été appliquées illégalement par la police depuis.

Le tapage médiatique autour de ces décrets permet cependant de se faire une idée des cibles de ces surveillances opaques, de la bouche même du premier flic de France.

Les opinions et les activités politiques en lien avec les partis extrémistes, ceux qui prônent justement la séparation, la révolution, doivent être connus par les services de renseignement (Gérald Darmanin, France-Info, 10 décembre 2020)

Accès aux données des GAFAM

Les multinationales du numérique emmagasinent des quantités gigantesques de données personnelles réalisant ainsi des profilages comportementaux à des fins commerciales. Elles stockent les relations d'une personne, ses habitudes de vie, ses déplacements, ses achats, ses heures de coucher et de réveil, ses centres d'intérêt, ses goûts culinaires, artistiques, culturels mais aussi sexuels, ses opinions politiques ou religieuses. Elles analysent finement le temps d'attention porté par un individu à un contenu internet.

Et ces entreprises ne tarissent pas de bonne volonté pour aider la surveillance étatique des capitalistes.

La CIA possède une version particulière de Google mise au point par le moteur de recherche lui-même, destinée aux agents soucieux d'explorer ce réseau classé secret. (Edward Snowden, Mémoires vives, 2019)

Comme en atteste le rapport semestriel *Transparency Report* de Google, la France est l'un des États demandant le plus d'informations aux grandes entreprises du numérique. À travers les données de Google, Microsoft, Facebook ou autre, les « services de renseignements » (la police politique et l'espionnage) peuvent avoir accès aux activités, aux contacts, à l'historique de géolocalisation d'une personne.

Au-delà des seuls GAFAM, beaucoup d'entreprises moins connues se sont spécialisées dans la collecte, la revente et l'analyse des données dans différents domaines (santé, banque, assurance, immobilier, politique...). Cambridge Analytica, société non partisane mais payée pour ça, a popularisé en 2018 l'utilisation des données de Facebook afin d'influencer les électeurs britanniques lors du référendum de 2016 en faveur du Brexit, ainsi que lors de la présidentielle américaine de 2016 au profit de Trump.

Facebook a déposé en 2015 un brevet concernant l'utilisation des données personnelles afin de fixer une note de solvabilité des utilisateurs en direction des organismes de crédit.

Offensive contre le chiffrement

À chaque attaque terroriste ou à chaque fait divers faisant intervenir les réseaux sociaux et la toile, le personnel politique de la bourgeoisie s'empresse de réclamer de nouvelles mesures juridiques pour lever l'anonymat sur internet. Mais la loi « pour la confiance dans l'économie numérique » de 2004 oblige déjà tout site internet et réseau social à fournir sur demande de justice l'identité des utilisateurs et à conserver leurs historiques de connexion, l'article A43-9 du code de procédure pénal détaille les données pouvant être ainsi réclamées.

Dissimulée dans cette enveloppe de lutte contre le terrorisme et la pédophilie, c'est bien la surveillance généralisée de la population qui motive l'État bourgeois.

Au terme d'une décennie de surveillance de masse, l'informatique a prouvé qu'elle servait davantage à brider la liberté qu'à lutter contre le terrorisme.
(Edward Snowden, *Mémoires vives*, 2019)

État policier

De multiples données peuvent être croisées par l'État : le fichier TES (titres électroniques sécurisés) contenant les informations relatives aux cartes nationales d'identité et aux passeports (description physique des personnes, adresse postale et électronique, empreintes digitales, photo du visage...), le FNAEG (fichier national automatisé des empreintes génétiques), le FAED (fichier automatisé des empreintes digitales) ou encore le fichier TAJ (traitement des antécédents judiciaires) comprenant 19 millions de fiches et 8 millions de photos de personnes mises en cause par la justice (ainsi que des victimes). Cela permet d'exercer une surveillance de masse sur la population du pays, en particulier sur les ennemis politiques du capitalisme français et de son État. Bien que réduite par rapport à la surveillance mondiale américaine ou à la surveillance systématique de l'État chinois, les services « de renseigne-

ment » français disposent d'un arsenal de contrôle et de traçage de la population sans précédent.

Ce potentiel, l'État capitaliste l'utilise à son compte. Aux États-Unis, en 2011, les manifestants du mouvement Occupy Wall Street ont été surveillés de manière automatisée grâce à l'utilisation de la reconnaissance faciale sur les images et vidéos des manifestations. En 2014, Edward Snowden dévoila que la NSA a espionné plus particulièrement des citoyens américains musulmans et/ou militants des droits civiques. En France, au moment de la COP21, les résultats du fichage automatique des militants écologistes sont utilisés pour justifier leur assignation à domicile. Les militants et lanceurs d'alerte qui dénoncent ces pratiques sont jugés tels des criminels : Julian Assange, fondateur de Wikileaks, encourt 175 ans de prison aux États-Unis ; Chelsea Manning a fait 7 ans de prison pour avoir divulgué des massacres de civils perpétrés en Irak et en Afghanistan par l'armée américaine, elle est à nouveau incarcérée en 2019 suite à son refus de témoigner contre Assange ; Edward Snowden est exilé depuis 2013 à Hongkong puis en Russie pour échapper à la justice américaine qui pourrait le condamner à perpétuité.

Ces montagnes de données couplées aux gigantesques profilages réalisés par les multinationales du numérique à des fins publicitaires sont sans commune mesure avec celles récoltées sous la Gestapo ou la Stasi, l'utilisation d'algorithmes en augmente considérablement l'efficacité et la vitesse notamment pour le recoupement des données, des noms, des dates, des photos...

Peu importe d'ailleurs la nature des données collectées, elles pourront toujours servir à des fins douteuses.

Avec deux lignes d'écriture d'un homme, on peut faire le procès du plus innocent. (cardinal de Richelieu)

L'informatique et internet constituent des progrès majeurs dans l'histoire de l'humanité, mais ils sont dévoyés par leur marchandisation, la volonté du capital d'intensifier le travail et la crainte étatique de toute contestation. La centralisation de l'écrasante majorité des appareils et outils informatiques dans les mains de quelques conglomerats capitalistes vendant ou cédant aux États leurs données permet une surveillance et un contrôle systématiques de la population tout en restreignant les avancées technologiques à la recherche du profit au détriment des besoins sociaux.

Afin de libérer totalement le potentiel de l'informatique en matière de loisir et d'enseignement, dans le domaine scientifique et médical, dans la baisse du temps de travail, pour la planification consciente de la production et de la répartition, il faut se débarrasser du capitalisme, de ses États et de sa police, privée, en uniforme ou secrète.

12 janvier 2021

EDF : préparer la grève générale jusqu'au retrait du projet Hercule

À partir de juillet 1935, la 3^e république règlemente le secteur de l'électricité. Mais cela ne suffit pas.

Les activités d'électricité étaient dispersées en un si grand nombre d'entreprises (1 150 sociétés pour la distribution, 86 pour le transport à longue distance, 54 pour l'exploitation de 86 centrales thermiques, 100 pour l'exploitation d'environ 300 centrales hydrauliques) qu'aucune d'entre elles n'était en mesure d'assurer un développement rationnel de ces activités qui puisse satisfaire les besoins de la clientèle, et notamment de l'industrie. (Michel Chevalier, *Les Entreprises publiques en France*, Documentation française, 1979, p. 69)

Même le régime franquiste fonde une entreprise publique électrique en 1944. En France, la tâche revient à la 4^e République.

1946 : l'Etat bourgeois conçoit EDF

En 1944, avec l'aide de l'armée américaine et des appareils du mouvement ouvrier (CGT, PCF, PS-SFIO), le général De Gaulle désarme les milices populaires, restaure la police, reconstitue l'armée impérialiste française pour continuer la guerre inter-impérialiste et réaffirmer son joug sur les colonies.

Le premier gouvernement provisoire comporte 2 ministres du PCF. Sur ces derniers, le premier ministre britannique confie à De Gaulle :

Vos révolutionnaires, on dirait nos travaillistes. C'est tant mieux pour l'ordre public. (Winston Churchill, 12 novembre 1944, cité par De Gaulle, *Mémoires de guerre*, III)

Le gouvernement MRP-PCF-SFIO réprime de manière sanglante les soulèvements de mai 1945 en Algérie. Pour assoir sa légitimité, le Bonaparte organise un référendum le 21 octobre 1945. Sur la base du référendum, il convoque des élections législatives pour une assemblée constituante (le mot d'ordre aujourd'hui de LFI, du POID...). Le PCF, dont de nombreux militants et électeurs espèrent qu'il fera une révolution, obtient plus de 26 % des voix, le PS-SFIO plus de 23 %. Le parti bourgeois composite de De Gaulle, le MRP (ancêtre de LR et du MoDem) a moins de 24 %.

Le 13 novembre, l'assemblée constituante désigne à l'unanimité De Gaulle comme président du gouvernement provisoire. Le 21 novembre, il présente son gouvernement qui comprend 5 ministres du PS-SFIO et 5 du PCF. Le PCF dénonce les grèves. Le gouvernement de collaboration de classes transforme les comités ouvriers qui défiaient les patrons en inoffensifs. Il écrase la révolution en Indochine et le soulèvement de Sétif en Algérie.

En janvier 1946, exaspéré par l'importance du parlement et des partis ouvriers, De Gaulle claque la porte.

Le 27 mars 1946, le gouvernement MRP-PS-PCF constitue une entreprise électrique de grande taille pour aider le capitalisme français en reconstruction. Le ministre de la production industrielle Marcel Paul (PCF) présente le projet à l'Assemblée nationale.

J'ai créé le pool de l'énergie électrique pour mettre en commun toutes les ressources énergétiques. Alons-nous assister à je ne sais quelle concurrence entre les entreprises d'électrochimie, les entreprises électrométallurgiques, les chemins de fer?... L'électricité, c'est l'arme de la reprise économique. Il ne s'agit pas seulement, d'ailleurs, d'un problème économique, pourtant combien crucial, mais au fond de l'indépendance de la France. Il faut lever, sur notre pays, l'hypothèque du charbon étranger. (L'Humanité, 28 avril 1946)

L'entreprise publique dispose du monopole de la production et de la distribution de l'électricité. Les actionnaires des entreprises nationalisées sont grassement indemnisés.

Les conditions d'indemnisation de l'électricité se sont révélées plus favorables que celles d'autres secteurs nationalisés comme le charbon. (Catherine Vuillermot, « La nationalisation de l'électricité en France », *Annales historiques de l'électricité*, 2003)

Cette prise en charge directe par l'État bourgeois et par des fonds publics participe des conditions indispensables pour assurer le redémarrage du capitalisme français.

L'État, lui, peut vendre les marchandises en dessous de leur prix de production. C'est-à-dire qu'il abandonne une partie du profit, donc de la plus-value socialement produite, qui normalement aurait dû lui revenir. Dans ces conditions, il contribue à augmenter le taux de profit des entreprises privées. (Stéphane Just, *Les Nationalisations*, OCL, 1981, p. 7)

Pour cette raison, la tarification d'EDF est d'emblée différenciée. Le prix de l'électricité vendue aux entreprises est inférieur à celui qu'acquittent les particuliers.

Au sein d'EDF, le niveau et les structures des prix offerts aux gros consommateurs et aux industriels furent une préoccupation dominante... Dans les années 1950, le prix moyen du courant à haute tension par kilowattheure à 300 kW (une usine de 100 travailleurs par exemple) était de 7,72 F, alors que le foyer individuel payait 8,44 F. (Martin Chick,

« Productivité, politique tarifaire et investissements dans les entreprises électriques nationalisées », *Annales historiques de l'électricité*, 2003)

Grâce à la crise révolutionnaire de 1944-1945 et à leurs luttes propres, facilitées par la concentration, les travailleurs de la plupart des entreprises publiques obtiennent des acquis sociaux.

Un atout du capitalisme français

Dans les années 1970-1980, EDF est un fleuron du capitalisme français notamment par le développement de l'énergie nucléaire, entraînant Areva et Alstom dans son sillage. EDF devient une firme capitaliste multinationale qui intervient en Italie, au Royaume-Uni, en Belgique, en Pologne, en Russie, en Serbie et en Chine. Elle devient le 3^e producteur du monde, derrière la State Grid China et le groupe italien ENEL.

En 1997, une directive de l'UE exige l'ouverture du marché à la concurrence. En 2008, EDF sépare le transport (RTE) et le reste de l'activité (ERDF-Enedis). En 2004, le gouvernement Chirac-Raffarin transforme EDF et GDF en société anonyme. Le ministre de l'économie déclare solennellement :

EDF-GDF ne sera pas privatisée, ni aujourd'hui, ni demain. Le gouvernement de la France veut que l'État conserve la majorité des parts de cette grande entreprise. (Nicolas Sarkozy, 7 avril 2004)

L'ouverture du capital et la cotation en bourse suivent. En 2008, le groupe privé Suez absorbe GDF et se renomme Engie en 2015 dont l'Etat français ne détient plus que 23,64 % des actions. Par contre, EDF reste dans son giron avec 84,4 % des actions.

Les différentes attaques contre les retraites des « régimes spéciaux » (2007, 2010, 2019), la séparation des activités (RTE, EDF, Enedis...) rognent peu à peu le statut des 220 000 salariés. En 2019, EDF a fait 71,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 6,3 milliards de bénéfices. Pour la population laborieuse, le prix de l'électricité a augmenté de 50 % depuis 2004.

Les consommateurs français doivent aussi payer le coût du transport de l'électricité entre les lieux où elle est produite et leur domicile. Les énergies renouvelables sont plus éparpillées sur le territoire français que les centrales nucléaires. Leur raccordement au réseau d'électricité explique en grande partie l'augmentation des coûts de transport. (Les Échos, 19 février 2021)

L'entreprise est aussi en difficulté à cause de la fiscalité (entre autres la taxe CSPE qui finance les énergies renouvelables), des difficultés de la nouvelle génération des centrales nucléaires (EPR émettant moins de déchets), du vieillissement du parc français, de la diminution de la part du nucléaire dans le monde et en France



21 novembre 1945 : le gouvernement De Gaulle avec Thorez, Croizat, Billoux, Paul et Tillon

sous la pression des partis écologistes alors que cette forme est la moins émettrice de gaz à effet de serre, de la politique des bas prix de cession de l'électricité aux entreprises concurrentes (Engie, Total, ENI...), ce qui garantit artificiellement leurs profits.

Les concurrents peuvent au choix acheter de l'électricité sur les marchés de gros européens, où les prix sont soumis aux variations du coût du CO2 et des prix des matières premières comme le gaz ou dans une moindre mesure le pétrole. Ou acheter de l'électricité nucléaire à EDF qui, via un mécanisme de quotas (Arenh : accès régulé à l'électricité nucléaire historique), met à disposition de la concurrence un tiers de sa production au prix de 42 euros du mégawattheure. Dans la configuration de prix actuelle, cette dernière option est de loin la plus attractive. (Les Échos, 19 février 2021)

L'État recapitalise EDF en 2017 (3 milliards) mais exige des contreparties « de productivité », c'est-à-dire d'augmenter l'exploitation de ses travailleurs et de préparer la privatisation de ce qui rapporte.

Le projet Hercule

Telle est la raison d'être du projet « Hercule ». Présenté en juin 2019 par le PDG Jean-Bernard Lévy, il redécoupe le groupe en trois entités :

- « EDF azur » gérerait les barrages hydroélectriques.
- « EDF bleu » comprendrait la filiale nucléaire et le transport (RTE), elle resterait à 100 % étatique. Cela se comprend parfaitement car, d'une part, c'est la branche qui nécessite le plus de fonds pour investir, assurer la maintenance, la sécurité et demain le démantèlement des centrales et, d'autre part, c'est la vache à lait qui alimente à bas coûts tous les distributeurs privés d'électricité.
- « EDF vert » rassemblerait la production à partir des énergies renouvelables et la distribution de l'électricité (Enedis) et serait introduit en bourse pour 35 %. En effet, ce serait la branche rentable.

Dans les organismes de cogestion (conseil d'administration d'EDF, conseil de surveillance d'Enedis, comité de la

stratégie où ils sont grassement rémunérés), les bureaucraties syndicales acceptent de discuter du projet... En parallèle, pour se dédouaner, ils décrètent deux journées d'action à l'automne 2019 (19 septembre, 17 octobre). Tout en coupant la voie à la grève générale du groupe, les chefs syndicaux s'en remettent à ceux qui ont nommé Lévy et qui ont inspiré Hercule. Ils quémandent au gouvernement « *une régulation juste et équilibrée* » (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, 17 juin 2019) ou « *un positionnement clair de la présidence de la République sous quinzaine* » (27 octobre 2019). La réponse du pouvoir à la sempiternelle supplique des appareils viendra sous la forme de l'attaque contre les retraites. Le projet d'EDF n'est pas abandonné puisque le gouvernement Macron-Castex le valide.

Alors que les travailleurs sont disponibles pour engager la grève jusqu'au retrait du plan, l'intersyndicale les use et détourne leur combativité dans des impasses. Les dirigeants syndicaux décrètent cinq nouvelles journées d'actions démoralisantes et impuissantes entre octobre et février 2021, avec le soutien des partis sociaux-impérialistes (PS, PCF, LFI...) et de leurs adjoints centristes (LO, NPA, POID, UCL...).

Ils complètent le sabotage avec la pétition *Pour une énergie publique* qui demande l'abandon du projet, non parce qu'il va coûter des emplois et conduire à augmenter les tarifs subis par les travailleurs et leurs familles, mais parce que « *c'est une partie de l'âme de la France qui est en jeu* ». Les chefs syndicaux envoient une nouvelle supplique au président le 7 janvier.

Solidaires, CGT, FSU, PS, PCF, LFI, Ensemble, Génération, GDS, ATTAC, MRC, Génération écologie, etc. constituent un « collectif national pour le service de l'énergie » le 26 janvier. Lui aussi sollicite Macron.

Les alliances nauséabondes nouées avec LR lors de la tentative de référendum sur les Aéroports de Paris sont renouvelées.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux élus de l'opposition, des « insoumis » aux Républicains, en passant par les communistes, ont fait part de leur opposition au projet. Valérie Rabault, la présidente du groupe socialiste, a livré son intention de déposer

une proposition de référendum d'initiative partagée contre le projet. (Le Monde, 19 janvier 2021)

Le 1^{er} février, une lettre de l'intersyndicale et de 83 députés (PCF, PS, LFI, PRG, LR) demande « *solennellement une audience dans les meilleurs délais* » au premier ministre. Sans effet.

Le dernier simulacre en date a pris la forme d'une tribune signée par Autain (LFI), Berger (CFDT), Besancenot (NPA), Chassaigne (PCF), Hommeril (CFE-CGC), Martinez (CGT), Mélenchon (LFI), Montebourg (un patron ex-PS), Piolle (EELV), Potier (PS), Roussel (PCF), Veyrier (FO).

Défendue par le général de Gaulle (1890-1970) et Marcel Paul (1900-1982), ministre de la production industrielle de l'époque, cette cohérence technique, qui a permis au pays de se reconstruire et de prospérer, a été savamment détricotée au fil des décennies par l'Union européenne et les différents gouvernements successifs. L'État doit tenir ses promesses du « monde d'après » en réindustrialisant le pays, gage de notre souveraineté. (10 février 2021)

Tout ce beau monde marine dans la nostalgie du gaulisme, communie dans la défense du capitalisme français, substitue à l'affrontement nécessaire à Macron et ses sbires la supplique au gouvernement qui orchestre toutes les attaques sociales. Les électriciens et les autres travailleurs n'ont rien à attendre de Macron sinon des coups. Les requêtes à Macron pour un bon État capitaliste complètent les « journées d'action », ces diversions qui laissent le champ libre au projet de privatisation.

Pour battre le gouvernement et le patron d'EDF, il faut exiger des organisations syndicales qu'elles rompent toute négociation d'Hercule, qu'elles quittent les organismes de cogestion, qu'elles préparent la grève générale jusqu'au retrait du projet. En tenant des assemblées générales sur tous les sites, en élisant leurs délégués et en les centralisant dans un comité de grève, les salariés d'EDF peuvent imposer la grève illimitée avec le soutien des autres travailleurs et ouvrir la voie de la victoire.

20 mars 2021



Abonnement : pour 5 numéros de *Révolution communiste* envoyer 12 euros (ou plus en mentionnant « soutien ») à l'ordre de ARTP à l'adresse postale :

ARTP / AGECA service BP
177 rue de Charonne / 75011 PARIS FRANCE

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville..... Pays.....

Adresse électronique@.....

Le NPA en crise

Notre programme est formulé dans une série de documents accessibles à tout un chacun. On peut en résumer la substance en deux mots : dictature du prolétariat. (4^e Internationale, Manifeste, mai 1940)

Cent trotskysmes ? Mille marxismes ? (1949-2008)

Dans les années 1950-1970, le Parti communiste français (PCF), hégémonique dans le mouvement ouvrier français, satellise le PCI-JCR-LC-LCR et VO-LO, deux courants officiellement « trotskystes » qui se comportent à l'époque comme des fractions externes « du parti ». La différence entre ces deux mouvances est que l'une (Lutte ouvrière) est née en 1956 comme une secte nationale fondée par Hardy qui n'a jamais appartenu à la 4^e Internationale. Tandis que l'autre (Ligue communiste révolutionnaire) vient de l'adaptation, à partir de 1949, de la direction de la 4^e Internationale d'après-guerre (Michel Pablo, Ernest Mandel, Pierre Frank...) à ce qui a du succès (Tito, Mao, Ben Bella, Castro...).

La révolution permanente n'est plus pour eux la stratégie consciente de l'internationale ouvrière dont il faut doter le prolétariat mondial, mais un processus objectif qui peut être accompli par d'autres forces sociales (paysannerie, petite-bourgeoisie urbaine, bureaucratie d'un Etat ouvrier dégénéré) et dirigé par d'autres courants politiques (un parti stalinien, un mouvement nationaliste du « monde colonial et semi-colonial », un parti travailliste ou social-démocrate dans les centres impérialistes si on le pousse suffisamment).

Nahuel Moreno et Ted Grant sont deux comparses, respectivement en Argentine et en Grande-Bretagne, du révi-

sionnisme pabliste qui détruit la 4^e Internationale comme organisation communiste en 1951-1953.

Le dogme que la classe ouvrière est l'unique classe qui puisse accomplir les tâches démocratiques est faux... Le maoïsme ou la théorie de la guerre de guérilla est la réfraction particulière, dans le champ de la théorie, de l'étape actuelle de la révolution mondiale. (Moreno, La Revolución Latinoamericana, PO, mars 1962) ; Castro est un génie. (Moreno, Estrategia, septembre 1964)

Cependant, le stalinisme entre en crise finale à la fin du 20^e siècle avec l'implosion de l'URSS et la restauration du capitalisme par la bureaucratie du Kremlin.

En 1988, la LCR fait campagne pour l'ancien dirigeant du PCF Juquin, sur une ligne réformiste. En 1994, elle participe avec celui-ci à la fondation de la Convention pour une alternative progressiste. Mais la CAP est phagocytée par les Verts.

En 1995, le chef de LO Hardy refuse d'ouvrir la perspective d'un parti révolutionnaire, alors que Laguiller obtient 5,3 % des voix à l'élection présidentielle. En 1997, il expulse de LO ceux qui en sont partisans, dont les sections de Bordeaux et Rouen. Ces derniers forment Voix des travailleurs (VdT) qui rejoint la LCR en 2000.

En 2001, tous les courants pablistes (« Quatrième internationale » mandéliste, « Fraction trotskyste-Quatrième internationale » moréniste...) soutiennent le Forum social mondial antimondialisation parrainé par des réformistes (PT brésilien, PRC italien...), des écologistes et des clergés chrétiens.

En 2001, Bensaïd enterre la revue de la LCR, *Critique communiste*, au profit de *Contretemps*. La nouvelle publication ne fait plus référence à la LCR, suivant l'exemple de *Viento Sur*, fondé en 1991 par son ami Romero après qu'il eût liquidé la LCR espagnole. *Contretemps* comporte une rubrique « Mille marxismes » qui présente le stalinisme comme un « marxisme » (André Tosel, *Contretemps*, janvier 2009).

La 4^e Internationale du temps de Trotsky s'opposait au stalinisme.

Le passage définitif de l'Internationale communiste du côté de l'ordre bourgeois, son rôle cyniquement contre-révolutionnaire dans le monde entier ont créé d'extraordinaires difficultés supplémentaires au prolétariat mondial. Sous l'étiquette de la révolution d'Octobre 1917, la politique conciliatrice des fronts populaires voue la classe ouvrière à l'impuissance et fraie la voie au fascisme. (4^e Internationale, Programme, septembre 1938)



En 1968, l'aile Mandel du courant pabliste (à l'origine de la fondation du NPA) trouvait que la révolution et l'étiquette communiste étaient rentables (affiche de mars 1972). De 1957 à 1964, le courant pabliste version Moreno (le père du PTS argentin et de la CCR-RP du NPA) se plaça « sous la discipline » du colonel nationaliste Perón (c'est son portrait qui figurait dans *Palabra Obrera* du 23 avril 1961, « organe du péronisme ouvrier révolutionnaire »). La filiation est assumée par la FTQI puisque sa revue portait le nom de celle fondée par Moreno, *Estrategia*. En 1965, la PO de Moreno fusionna avec un groupe castriste pour fonder le PRT ; aujourd'hui, le CCR-RP du NPA propose de fonder un PRT.

En 2002, la LCR appelle à voter Chirac au second tour de la présidentielle. Bensaïd publie *Les Trotskysmes* (PUF, 2002) qui classe comme « trotskysme » ceux qui votent pour le principal candidat de la bourgeoisie (LCR) ou ceux qui constituent une coalition avec les Frères musulmans (SWP britannique).

La révolution prolétarienne exclut un compromis de principe, une tolérance, une conciliation quelconque envers des partis, des groupes et des politiciens qui, à chaque pas, abusent du nom de Marx, d'Engels, de Lénine, de Luxemburg... pour des objectifs qui sont en opposition directe avec les idées et les actes de ces maîtres et lutteurs. (4^e Internationale, Résolution sur le Bureau de Londres, juillet 1936)

En 2003, lors de la lutte contre le projet de loi contre les retraites des fonctionnaires, la LCR et LO s'alignent sur la bureaucratie de la CGT et s'opposent à la grève générale. Cette année-là, la LCR rejette la dictature du prolétariat.

Ce que j'ai apporté de nouveau, c'est de démontrer que l'existence des classes n'est liée qu'à des phases historiques déterminées du développement de la production ; que la lutte des classes mène nécessairement à la dictature du prolétariat ; que cette dictature elle-même ne représente qu'une transition vers l'abolition de toutes les classes et vers une société sans classes. (Marx, Lettre à Joseph Weydemeyer, 5 mars 1852)

La liquidation de la LCR dans un parti large (2008-2009)

En 2007, la LCR présente un jeune postier, Besancenot, à la présidentielle : il recueille 1,5 million de voix, plus de 4 %, loin devant la candidate de LO (Laguiller, 1,33 %) et celui du PT (Schivardi, 0,33 %). Face à l'effondrement du PCF (moins de 2 %, un peu plus de 700 000 voix), la direction de la LCR (Bensaïd, Krivine, Grond, Besancenot, Picquet...) annonce vouloir créer un parti regroupant tous les « anticapitalistes ». L'objectif est d'occuper le terrain laissé vide par le PCF en s'ouvrant à des mouvements anti-racistes, féministes, écologistes, anarchistes...

Le NPA n'aura pas à assumer l'héritage trotskyste qui n'est qu'un courant du mouvement révolutionnaire. (Krivine, Le Monde, 5 février 2009)

Le congrès de janvier 2008 de la LCR entérine ce projet. Une partie des délégués cependant regrette que la liquidation n'aille pas assez loin, de se restreindre aux « anticapitalistes » au lieu d'en appeler à tous les « antilibéraux ». Convergences révolutionnaires-L'Étincelle (hardyste), la Gauche révolutionnaire (GR, grantiste), le groupe la Commune (moréniste), le CRI (lambertiste) qui se renomme CLAIRE, le noyau fran-

çais de la FTQI (moréniste) qui prend le nom de CCR se rallient au projet.

Le succès semble au rendez-vous : lors du congrès de fondation en février 2009, le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) revendique un peu plus de 9 000 membres.

L'appareil de l'ex-LCR garde la main sur la cooptation des permanents, la trésorerie, la revue *Contretemps*, les éditions Syllepse, la librairie La Brèche, etc.

Bien que la LCR soit formellement dissoute, toutes les structures du NPA étaient celles de la LCR, avec les mêmes équipes d'animation et les mêmes responsables. (GR, 9 septembre 2012)

Hélas pour le NPA, au même moment l'ancien ministre Mélenchon lance en février 2009 le Parti de Gauche (PdG) qui, lui aussi, tente de profiter de l'effondrement du PCF en exacerbant son étatisme et son social-patriotisme. Le NPA, le PCF et le PdG se disputent les faveurs de Tsipras et de la Syriza grecque.

Les premières scissions (2009-2012)

La tendance Unir, favorable à des alliances avec le PCF et le PdG, échoue lors du 1^{er} congrès du NPA en 2009 à persuader la nouvelle formation d'intégrer le Front de gauche (FdG) constitué par le PdG, le PCF, le PCOF (un débris du stalinisme-maoïsme), R&S (gaulliste de gauche façon Chevènement), les Alternatifs (autogestionnaires et écologistes). Alors, une bonne partie (Piquet, Faradji, Malaisé, Sitel...) se rallie au FdG sous le nom de Gauche unitaire, avant de se dissoudre dans le PCF en 2015. Un dirigeant en vue du PCF, Ian Brossat, est aussi le fils d'un cadre de l'ex-LCR.

En 2010, face au projet de loi contre les retraites, le NPA et LO servent d'adjoints à la direction de la CGT. Bensaïd meurt en 2010. Les membres d'Unir restés au NPA fondent le courant C&A qui scissionne après le congrès de février 2011, juste à temps pour participer à la campagne présidentielle de Mélenchon soutenue par le PdG, le PCF et compagnie.

Ce n'est pas fini. Les partisans ex-LCR du Front de gauche représentent encore 40 % des membres lors de la conférence nationale de juin 2011. Cette Gauche anticapitaliste (GA) s'oppose publiquement à une candidature NPA à l'élection présidentielle. 3 des dirigeants de la GA (Pierre-François Grond, Hélène Adam et Myriam Martin) appellent publiquement à voter Mélenchon. Lors de la conférence nationale de juillet 2012, la GA propose de rejoindre le FdG. Ayant recueilli 22,3 % des voix du NPA, elle scissionne et rejoint le FdG, emmenant 51 membres du Conseil politique national et les deux conseillers régionaux.

Les cliques réformistes du NPA, toujours membres de la « 4^e Internationale » pabliste-mandéliste, formeront au sein du FdG le mouvement Ensemble avec la FASE et

les Alternatifs. Sentant le vent tourner, la GR déserte le NPA début 2012, pour soutenir le Front de gauche (aujourd'hui, c'est un satellite de LFI).

Lors du premier tour de la présidentielle, Hollande (PS) obtient 28 % des voix, Mélenchon (PdG) 11 %, Poutou (NPA, ouvrier dans l'industrie automobile) 1,15 %, Arthaud (LO) 0,56 %.

Balkanisation et crise de direction (2013-2017)

Le NPA ne compte plus que 1 962 adhérents début 2013. Au 2^e congrès de février, il se fracture en 3 : la fraction menée par la direction historique de la LCR (Krivine, Besancenot, Poutou, Poupin) qui obtient une courte majorité (51 %), une autre regroupant principalement l'Étincelle et le groupe la Commune (32 %) qui fonde en décembre le courant Anticapitalisme et révolution (A&R), un bloc de la CLAIRE (ex-CRI) et du CCR lié au PTS d'Argentine moréniste (9 %). Philippe Poutou (ex-LO) démissionne de son poste de porte-parole en octobre 2014.

Besancenot signe avec Löwy (qui s'est employé toute sa vie à brouiller la frontière entre communisme et christianisme, entre trotskysme et castrisme) un opuscule voué à effacer la délimitation d'avec les proudhoniens et les bakouninistes (*Affinités révolutionnaires : nos étoiles rouges et noires*, Mille et une nuits, 2014).

Il y a un gouffre entre nous et les anarchistes. (Engels, *Lettre à Paul Iglesias*, 26 mars 1894)

Au 3^e congrès, en janvier 2015, CR-L'Étincelle présente une plateforme seule, la tendance CLAIRE également. Celle-ci est désormais acquise à l'autogestion de Tito et Ben Bella. Le CCR présente une plateforme avec A&R. L'appareil se fracture : Krivine manœuvre pour mettre en minorité le reste de l'appareil (Besancenot, Chauvel, Cormier, Demarcq, Miele, Poupin, Sabado) qu'il accuse de vouloir trop se rapprocher du Front de gauche. Pour battre Besancenot, Krivine doit s'appuyer sur les autres tendances : refus du mot d'ordre de « gouvernement anti-austérité » et de l'alliance électorale avec le Front de gauche.

Toutefois, Krivine refuse de signer le texte qu'il avait pourtant initié. Il reforme, à ses conditions, une direction avec la clique de Besancenot. Une partie de ceux que Krivine avait gagnés à sa plateforme constitue Démocratie révolutionnaire (DR) et rejoint l'opposition à la nouvelle direction Besancenot-Krivine. DR est dirigée par Le maître, ancien de LO, de VdT et de la LCR.

En 2016, face au projet de loi travail, le NPA et LO soutiennent l'orientation de la CGT. En 2017, le NPA présente de nouveau à la présidentielle Poutou sur une orientation d'addition des luttes (« nouveaux mouvements sociaux », « intersectionnalité », « convergence des luttes », etc.) qui s'oppose non seulement à la révolution permanente de la 4^e Internationale mais à l'hégémonie ouvrière du Parti bolchevik.

Il n'obtient que 0,92 % des suffrages exprimés, certes devant Arthaud (LO, 0,64 %) mais loin derrière Hamon (PS, 6,6 %) et surtout Mélenchon (LFI, 19,58 %).

L'appareil issu de la LCR perd la majorité absolue (2018)

Le CCR du NPA est affilié à la Fraction trotskyste-Quatrième internationale fondée par le PTS moréniste qui a pour perspective en Argentine l'Assemblée constituante. Pour rivaliser avec la direction du NPA et la « 4^e Internationale » (dont est issue la FTQI), le CCR n'est pas avare, comme la direction de LO en interne, de phrases ronflantes sur Lénine ou Trotsky. Le CCR change de stratégie au début 2015 : son site de fraction est supprimé au profit d'un site « *d'information d'extrême gauche* » intitulé *Révolution permanente* (usurpant le titre de notre revue, publiée depuis 2005). La référence à une organisation politique est mise au second plan : le logo du NPA est affiché discrètement en bas de l'accueil et le nom du courant en plus petit encore. La dissimulation est internationale car tous les sites de la FTQI sont identiques, basés sur un modèle qui utilise l'espagnol dans son code source.

Au 4^e congrès de février 2018, il y a moins de 1 400 membres au NPA. L'appareil pabliste-mandéliste présente un front commun qui mise sur « *des formes de militantisme en dehors du mouvement ouvrier traditionnel* » : les Indignés, Nuit debout, Occupy Wall-Street, les zadistes de Notre Dame des Landes... Il est fasciné par le succès des nouveaux réformistes (Jeremy Corbyn en Grande-Bretagne, Bernie Sanders aux États-Unis, Syriza en Grèce, Podemos en Espagne, LFI en France...).

Ces courants peuvent contribuer à cristalliser, à gauche, le refus de la soumission à l'austérité et, plus globalement, au néolibéralisme, comme l'a fait LFI au cours des élections de 2017, et provoquer des ruptures au sein de la gauche gestionnaire... Ils expriment, de manière déformée, le niveau de conscience, et de confiance, de notre camp social. (Texte U du congrès de février 2018)

Syriza montre, une fois au gouvernement en 2015, que ces partis réformistes ne sont pas différents des traditionnels.

L'Étincelle et DR entendent « *renforcer les acquis de la campagne de Poutou* » qui n'avait pourtant rien de révolutionnaire.

C'est ce profil général qui a fait connaître le NPA et suscité de l'intérêt, plus qu'en 2012, en particulier dans la jeunesse et dans des milieux ouvriers. C'est sur ce profil que nous devons capitaliser. (Texte W du congrès de février 2018)

A&R relève que l'attraction pour les sociaux-impérialistes du PCF et de LFI a été réactivée au sein du NPA par le faible score de Poutou et le succès de Mélenchon.

Notre score modeste n'est pas un problème en soi. Ce qui l'est en revanche, c'est le fait qu'il ait été utilisé par une partie de la direction pour répandre l'idée qu'une présence de Mélenchon au second tour aurait changé bien des choses, puis pour remettre en cause la nécessité de se présenter aux élections législatives. (Texte V du congrès de février 2018)

La CLAIRE adhère à « l'autogestion » (défendue en France dans les années 1970 par la CFDT, le Parti socialiste unifié (PSU), la LCR, le PCOF...) et à « l'intersectionnalité » défendue aux États-Unis par le CPUSA, le parti stalinien, dans les années 1930 et rejoint par le SWP, la section de la « 4^e Internationale » pabliste de Mandel, Hansen, Moreno et Bensaïd dans les années 1970. Elle reprend même l'antienne écologiste contre le mouvement ouvrier.

Nous devons rompre clairement avec l'héritage du productivisme qui a longtemps dominé au sein du mouvement ouvrier. Notre priorité ne peut pas être le développement des forces productives... Elle est de faire décroître la consommation d'énergie et de matières premières... (Texte T du congrès de février 2018)

Comme Mélenchon à l'époque, la CLAIRE prône la sortie de l'Union européenne et même « la souveraineté », en arguant que s'y refuser permet au RN d'attirer à lui une partie de la classe ouvrière... mais elle n'avance pas l'objectif des États-Unis socialistes d'Europe.

Cela signifie concrètement rompre avec l'Union Européenne, l'ensemble de ses institutions, la BCE et l'euro, pour permettre à un gouvernement des travailleur.s.es de se réapproprier le contrôle et la souveraineté sur les outils économiques. (Texte T du congrès de février 2018)

À l'issue du 4^e congrès de 2018, l'appareil pabliste échoue d'une courte tête à obtenir la majorité absolue (48 %) mais peut conserver le contrôle du NPA parce que l'opposition est morcelée en 6 fractions. Le bloc Étincelle-DR arrive en deuxième position avec environ 17% des voix, le CCR et l'A&R sont les seules autres tendances à dépasser 10 %.

Face au projet de loi contre les cheminots, le NPA et LO s'alignent sur la bureaucratie de la CGT et s'opposent à la grève générale. Le mouvement des gilets jaunes tire le NPA, entre son attraction pour tout ce qui a du succès et l'hostilité initiale de l'appareil de la CGT.

Vers la scission (2020-2021)

En juillet 2019, le CCR tient une université d'été dans l'Aveyron réunissant 350 personnes, avant l'officielle du NPA prévue fin aout.

Le 11 décembre 2019, lors du mouvement en défense des retraites, le NPA tient un meeting de soutien aux directions syndicales (CGT, SUD, FSU, FO) avec LO, le PCF, LFI et le PS.

En janvier 2020, la CLAIRE et Portion congrue, une autre faction d'opposition, fusionnent sous le nom d'Alternative révolutionnaire communiste (ARC). Il n'est plus question d'autogestion (que prônait la CLAIRE) ou de dénonciation du productivisme (partagée par la CLAIRE et Portion congrue). La concurrence du CCR oblige à défendre une « refondation communiste et révolutionnaire du NPA ». Mais comment refonder un parti dont la fondation même était la liquidation de la (vague) référence au « communisme révolutionnaire » ?

En mars 2020, la pandémie devient massive. Tous les partis parlementaires se prononcent pour le maintien des élections municipales. La liste Bordeaux en lutte (NPA-LFI) avec Poutou obtient 11,77 % des voix. Poutou et deux de ses colistiers sont élus au conseil municipal.

Fin juillet, un quotidien rapporte que le NPA est au bord de la rupture (l'article est de la journaliste Sylvia Zappi, une ancienne de la LCR qui est bien renseignée).

« La crise du NPA atteint un tel point que son existence est remise en question », s'inquiète la motion de la majorité. Et de décrire une situation interne où le collectif n'existe plus : de moins de moins de cotisations payées, au point de mettre l'organisation en quasi-faillite, des comités locaux désertés au profit de réunions de factions concurrentes, des décisions sans cesse remises en cause... Certains des dirigeants ne cachent plus leur volonté d'en finir. Christine Poupin, porte-parole nationale, très proche d'Olivier Besancenot, explique qu'elle ne se sent plus de « projet commun » avec les minoritaires et « qu'il faut acter la séparation de fait au lieu de se nuire mutuellement ». (Le Monde, 27 juillet 2020)

L'université d'été du 23 au 26 aout ne rassemble que 400 participants. Le CCR, A&R et DR s'y unissent, se posant en rassembleurs pour « éviter l'implosion du NPA », leur réunion attire 200 personnes.

L'appareil appelle à une réunion de tendance début octobre qui ne regroupe que 130 adhérents (loin des 637 ayant voté pour elle lors du congrès de 2018). Il se pose en défenseur d'un NPA bloqué par les minoritaires.

Débats impossibles (voire invectives), absence d'élaboration commune, remplacée par la distribution des bons et des mauvais points pour savoir qui serait révolutionnaire et qui ne le serait pas, rupture de la solidarité militante et financière, affirmation publique de différents courants en concurrence avec les apparitions et les médias du NPA : les participants à la réunion nationale du week-end dernier

ont enregistré la passe difficile que traverse le NPA et qui pourrait lui être fatale. (Vite, un nouvel élan pour le NPA !, 7 octobre 2020)

Le CCR agit de fait comme une organisation à part entière. Ses membres ne vendent pas *L'Anticapitaliste* et ils recrutent pour leur fraction. Un de figures montantes est Kazib. Il s'est fait connaître durant la grève SNCF comme le tenant de la grève reconduite site par site sans fin, sans mettre en cause les directions syndicales. Il est invité sur les plateaux de télévision régulièrement depuis.

Le CPN de septembre fixe la date du congrès à fin janvier 2021. Poutou, pour le NPA-L'Anticapitaliste, jette de l'huile sur le feu.

Nous montrons comment travailler ensemble et sortir du sectarisme, en s'alliant avec la France Insoumise, en travaillant entre militants de plusieurs formations politiques. Nous sommes très contents du résultat... C'est le début d'une expérience avec la France insoumise... Alors se séparer, je ne vois pas trop les problèmes que ça pose. Avec la France insoumise nous avons tenté quelque chose à Bordeaux, nous sommes passé à l'action, et maintenant il faut voir comment construire à partir de ça. (La Tribune, 21 septembre 2020)

Début octobre, RP fait état de sa scission à Toulouse. Fin octobre, CCR-RP, A&R et DR signent ensemble une tribune « contre la scission » dans *L'Anticapitaliste*, affirmant que la direction souhaite épurer le parti.

Des cortèges NPA distincts apparaissent dans les manifestations de rue.

Le 24 novembre, des membres de la majorité, dont Arya Meroni, Catherine Samary, Christine Poupin, Fernand Beckrich, Hugo Coldeboeuf, Patrick Le Moal, Ugo Palheta, appellent avec des membres d'Ensemble, des « syndicalistes » et « membres d'associations » à une nouvelle organisation politique encore plus confuse.

Nous voulons commencer à créer, dès maintenant, une nouvelle organisation politique en partant de la situation concrète que nous vivons, en partant de la richesse des expériences, des histoires et des luttes auxquelles nous participons. (Rejoignons-nous pour construire un nouveau projet politique, 24 novembre 2020)

Le 1^{er} décembre, le NPA-RP organise un meeting retransmis en direct sur internet, avec les porte-paroles de LO et de LFI, pas fâchés de contribuer à la dislocation du NPA. Le 9 mars 2021, le NPA officiel signe avec LFI, Générations, le POI, la GDS, le PCOF... un appel réformiste « aux citoyens ».

Le 30 mars, le CCR-RP avance la perspective d'un « parti révolutionnaire des travailleurs » qui se délimiterait de LO et du NPA par son attitude favorable à un mouvement qui semble disparu, les Gilets jaunes. Aucune référence n'est faite au programme de la 4^e Internationale ou de l'IC.



Toutes les fractions du NPA s'unissent pour soutenir la journée d'action bidon des bureaucrates syndicaux du 4 février 2021

Pour une internationale communiste, pour un parti ouvrier révolutionnaire

La direction de la LCR l'a liquidée pour un parti opportuniste sans délimitation. Mais son projet a été concurrencé dès la naissance du NPA par le PdG-LFI de Mélenchon, ce qui a entraîné une crise récurrente.

Les « partis larges » qui bradent le programme communiste et les acquis du marxisme pour s'ouvrir à tous les vents ne sont pas un moyen plus rapide et plus simple de préparer la révolution sociale vers le socialisme mondial. Ils aggravent la crise de direction du prolétariat mondial.

Leurs promoteurs, qui refusaient déjà d'affronter les bureaucrates syndicaux corrompues et les partis ouvriers-bourgeois, détruisent idéologiquement et moralement les cadres, désarment les militants, contribuent à la désorientation politique des travailleurs, aboutissent à la dispersion et à la démoralisation de leurs troupes.

Dans cette époque agitée, n'importe qui peut créer une organisation sans programme, sans idée, sans perspective mais cette organisation va s'écrouler comme un château de cartes à la première secousse sérieuse. (Trotsky, Lettre à Henri Molinier, 1^{er} mars 1936)

En France, le sort du PSOP dans les années 1940, ceux du PSU dans les années 1980, du POI dans les années 2010, du NPA aujourd'hui le prouvent.

Le prolétariat a besoin d'un parti révolutionnaire et internationaliste de masse. Le Groupe marxiste internationaliste appelle tous les révolutionnaires prolétaires, dans le NPA et dans LO, dans les syndicats, dans les petits groupes issus de la destruction de la 4^e Internationale et rendus impuissants par leur taille, à se regrouper dans ce but sur la base du programme communiste, en s'appuyant sur les exemples de la Ligue des communistes (1847-1852), de l'Internationale communiste (1919-1923) et de la 4^e Internationale (1933-1949).

30 mars 2021

Pour arracher l'émancipation des femmes, révolution sociale !

La crise économique et sanitaire mondiale de 2020-2021 touche particulièrement les femmes, soit à cause des risques de contagion dans les hôpitaux, le commerce, le nettoyage, l'industrie manufacturière, soit par la diminution de certaines activités et la montée du chômage. Déjà, 3,9 % des hommes et 5 % des femmes ont perdu leur emploi (OIT, 25 janvier 2021). Partout, les « crimes d'honneur », le harcèlement sexuel et le viol ont pour cible principale les femmes.

Tous les appareils religieux tentent de maintenir les femmes dans la soumission. Des courants politiques réactionnaires s'appuient sur la religion pour mettre en cause les conquêtes des femmes, du droit à l'instruction au droit à l'avortement : l'EI-Daech en Syrie et en Irak, Morawiecki et le PiS en Pologne, Bolsonaro au Brésil, Rodrigo Duterte aux Philippines, le parti fasciste Vox en Espagne, Modi et le BJP en Inde, Erdogan et l'AKP en Turquie, Poutine en Russie, les Talibans en Afghanistan...

Malgré tout, en Pologne, en Espagne, en Argentine, en Arabie saoudite et bien d'autres États, des femmes travailleuses et des étudiantes ont mené la lutte contre les féminicides et pour l'égalité sociale et politique, pour le contrôle de leur corps et de leur vie...

La lutte contre l'oppression de genre ne peut être laissée aux classes sociales exploiteuses ou intermédiaires. En s'appuyant sur quelques départements universitaires, le féminisme petit-bourgeois, sous l'étiquette « intersectionnalité », additionne les oppressions sans tracer d'issue réelle et tend à opposer les femmes à tous les hommes. Avec l'appui de médias de masse, le féminisme bourgeois se borne à améliorer la situation des femmes de la classe exploiteuse en demandant plus de postes de dirigeantes politiques ou de manageuses d'entreprise capitalistes.

La Commune de Paris, en 1871, a vu les femmes travailleuses participer à l'insurrection, à la démocratie ouvrière et à la défense face à la contre-révolution bourgeoise au drapeau tricolore. Elles ont obtenu l'union libre, l'interdiction de la prostitution, la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité salariale... La révolution russe de 1917 est commencée par les ouvrières de Petrograd. Une fois victorieuse grâce au Parti bolchevik, elle a arraché l'égalité juridique, le droit au divorce, le droit à l'avortement, l'égalité des enfants du mariage ou hors mariage, la garde et la protection des enfants.

Seule la classe ouvrière, parce qu'elle est exploitée, met en cause le capitalisme, les classes et l'État bourgeois qui est le verrou de l'exploitation et des oppressions. Par sa place dans la création de richesses, son nombre, son caractère international, elle peut prendre la tête de la lutte contre toutes les oppressions, peut réaliser l'égalité entre hommes et femmes et émanciper l'humanité tout entière.

La lutte pour l'émancipation des femmes doit être l'affaire de tout le mouvement ouvrier. Pour unifier le prolétariat et rallier les étudiantes, les paysannes, les fonctionnaires... les organisations ouvrières doivent combattre en leur sein le machisme, reconnaître le droit à l'auto-organisation des femmes travailleuses et s'engager activement dans la défense de la liberté et de l'égalité des femmes dans tous les domaines, dans la défense de leur droit à contrôler leur vie, leur corps et leur volonté d'enfanter, dans la défense de toutes leurs revendications en tant que travailleuses particulièrement exploitées et opprimées.

Égalité juridique totale dans le monde entier.

Répartition du travail entre toutes et tous, par la réduction de la journée de travail sans réduction de salaire, jusqu'à la résorption du chômage. Contre le travail précaire. Égalité salariale réelle entre hommes et femmes. Salaires, allocations et pensions permettant à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de vivre décemment.

Services publics abondants, gratuits et de qualité pour les déplacements, la prise en charge des enfants, des malades et des personnes dépendantes. Logements décents pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs. Élimination immédiate de toute religion à l'école, une seule école publique, laïque, gratuite et mixte. Éducation sexuelle scientifique axée sur l'amour et le respect de sa propre liberté sexuelle et de celle des autres, quelle que soit son orientation. Contraception et avortement libres et gratuits pris en charge par la santé publique. Santé publique, universelle, gratuite et laïque. Respect et traitement médical adéquat des pathologies et des maladies spécifiquement féminines. Gratuité des protections périodiques.

Interdiction et pénalisation du proxénétisme. Prohibition de la gestation pour autrui. Droit de franchir les frontières librement et en toute sécurité pour toutes les travailleuses, tous les travailleurs et les jeunes en formation. Contre la justice machiste et les lynchages médiatiques de toutes sortes. Pour une authentique justice démocratique non-sexiste où les juges sont éligibles et révocables par les conseils de travailleuses et de travailleurs. Autodéfense des femmes contre les violences machistes.

Pour un gouvernement des travailleuses et des travailleurs vers une société sans classes, sans exploitation et sans oppression, pour le socialisme international.

8 mars 2021

Collectif révolution permanente
(Allemagne, Autriche, Espagne, France, Turquie)



Birmanie : pour le renversement révolutionnaire de la junte

Le 1^{er} février 2021, après 10 ans de prétendue transition démocratique, l'état-major de l'armée birmane a pris le pouvoir pour la 4^e fois depuis l'indépendance. Les militaires ont arrêté le président de la République Win Myint, la première ministre Aung San Suu Kyi et de nombreux parlementaires de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), majoritaire au parlement, l'Assemblée de l'Union, qui allait se réunir quelques heures plus tard. La junte a désigné comme président le commandant en chef de l'armée Min Aung Hlaing. La junte a promis de nouvelles élections, mais au terme d'un an d'état d'urgence.

Comme Trump aux États-Unis, le général remettait en cause les élections générales du 8 novembre 2020 qui lui avaient été défavorables : la LND de Suu Kyi avait écrasé dans les urnes les autres partis bourgeois, en particulier celui qui sert de paravent civil à l'armée, le Parti de l'union, de la solidarité et du développement (PUSD). La LND avait obtenu 258 élus à la Chambre des représentants, le PUSD 26. La LND avait gagné 138 sièges à la Chambre des nationalités, le PUSD 7.

Que la constitution soit bafouée par l'armée ne signifie pas qu'elle soit démocratique. Elle a été conçue en avril 2008 par l'ancienne junte et approuvée par référendum à plus de 92 %. La constitution de 2008, entrée en vigueur en 2011-2012, garantissait l'immunité judiciaire à la junte, permettait d'écarter Suu Kyi de la présidence, réservait 25 % des sièges de parlementaires à l'armée. Le commandant en chef désignait les ministres de la défense, de l'intérieur et des frontières. En outre, plus de 300 000 Rohingyas n'ont pas le droit de vote.

Alors que la constitution de 1947 donnait la propriété de la terre à l'État, celle de 2008 la rend à la propriété privée. Cette disposition est renforcée par la loi du 30 octobre 2018 qui permet en particulier de déposséder les collectivités agraires des minorités. De grandes entreprises peuvent commencer à s'emparer des terres, entraînant une déforestation massive.

Suu Kyi, soutenue par les gouvernements impérialistes d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest et objet d'un véritable culte de la part des médias occidentaux, cautionne cette parodie. La « transition démocratique » permet la levée des sanctions et la sécurisation des investissements étrangers (Chine, Singapour, Thaïlande, Corée du Sud, Grande-Bretagne, Japon, Inde, France, États-Unis...). L'armée et ses entreprises (les conglomérats officiels UMEH et MEC et aussi les trafics de jade, de bois, d'opium, d'amphétamines) bénéficient de la croissance économique vigoureuse (plus de 6 % en 2018 et 2019). Elle ralentit cependant avec la crise économique et sanitaire mondiale de 2020 (+2 %) : baisse

des exportations de biens, chute du tourisme japonais et chinois, augmentation des dépenses de santé...

En 2015, la LND gagne largement les élections générales. Comme parti bourgeois, la LND renchérit dans le nationalisme avec l'état-major : « *Armée et LND, dominés par les Bamars, partagent la même vision des minorités* » (*Le Monde diplomatique*, mars 2021). Le chauvinisme birman a une forte connotation cléricale (bouddhiste, la religion d'environ 90 % de la population) et raciste (sur la base des Bamars, 68 % de la population et 100 % de l'état-major).

À partir de 2012, la « transition démocratique » s'accompagne d'un processus anti-démocratique. Une frange du « shanga » (le clergé bouddhiste) mène une campagne raciste contre la minorité musulmane. En 2012, avec l'aide de la police et de l'armée, les fascistes dirigés par le moine Wirathu boycottent les commerces de musulmans, assassinent 200 Rohingyas dans l'État d'Arakan et en chassent 140 000. En 2013, dans la région de Mandalay, les Bamars bouddhistes fanatisés aidés par la police tuent 40 Rohingyas et en font fuir 10 000. En 2016-2017, dans l'État d'Arakan, les moines et l'armée détruisent 300 villages et massacrent 7 000 personnes. L'Australie, la Malaisie et l'Indonésie repoussent 800 000 musulmans qui se réfugient au Bangladesh. Suu Kyi dissimule ce nettoyage ethnique. Par exemple, dans un message du 5 septembre 2017 au président turc Erdogan, elle qualifie de « *fausses informations* » les dénonciations des atrocités commises dans cette région ; au passage, elle lui dit qu'elle faisait face au même problème que lui avec le PKK au Kurdistan.

Le 1^{er} février 2021, la junte abroge la loi de protection de la vie privée et de la sécurité des citoyens. Pour semer le désordre, elle libère 23 000 prisonniers de droit commun.

Le coup d'État militaire se heurte d'emblée à une grande résistance. Le capitalisme, en se développant, a engendré des entreprises, des universités et des administrations civiles. Le « Comité représentant l'Assemblée de l'Union du Myanmar » (CRAU-CRPH), créé par la LND, proclame un « mouvement de désobéissance civile » pacifiste. Les syndicats, dont la CTUM, l'appuient en appelant à des journées de grève. Min Aung Hlaing riposte en interdisant le 26 février les organisations syndicales.

En fait, sur le terrain, les travailleurs déclenchent une véritable grève générale, illimitée dans le transport ferroviaire, le textile, la banques, l'électricité, la santé, l'enseignement, les supermarchés, les ports, la restauration rapide, la poste... Cette gigantesque force sociale nourrit la mobilisation dans la rue de la jeunesse (jeunes travailleurs, étudiants) qui utilise les réseaux sociaux. Partout, y compris dans la défense des manifestations, les femmes jouent un grand rôle.



De son côté, l'État durcit rapidement la répression. La Chine voisine est la puissance impérialiste dominante en Birmanie-Myanmar. En janvier 2021, juste avant le coup, le ministre chinois des affaires étrangères

Wang Yi avait séjourné dans le pays. Mais, devant les troubles persistants, même le gouvernement de Pékin commence à s'inquiéter.

Les travailleurs ont raison de se battre contre la junte, pour la libération des emprisonnés, pour les libertés démocratiques. Mais ils ne doivent pas placer leurs espoirs dans l'ONU et dans tel ou tel des États impérialistes qui se disputent le monde mais sont d'accord sur l'essentiel : la Birmanie doit rester capitaliste, ses richesses naturelles (gaz, pétrole, or, bois, jade, rubis, cuivre, or...) doivent continuer à être pillées, ses travailleurs des campagnes et des villes doivent rester exploités. Qu'ils se souviennent que le général Min Aung Hlaing a été reçu en 2017 par les états-majors et les vendeurs d'armes européens au moment où il dirigeait personnellement le massacre des Rohingyas. Le sort des Palestiniens ou des Ouïgours montre que les classes dominantes des grandes puissances et celles des pays voisins ne se soucient pas des peuples opprimés ni des libertés les plus élémentaires.

Si les travailleurs peuvent parfois coopérer, pour des raisons pratiques, avec l'opposition bourgeoise et les directions nationalistes des minorités opprimées, ils ne doivent pas faire confiance à Suu Kyi et à la LND. La rivalité de ces derniers avec le général Min Aung Hlaing et l'état-major reste dans le cadre du capitalisme et de l'État bourgeois. Le coup d'État de l'armée vient en réaction contre la tentative d'une fraction de la bourgeoisie birmane représentée par Suu Kyi et son parti, la LND, de reprendre le contrôle direct sur des secteurs de l'économie qui sont sous la coupe des généraux.

En effet, la bourgeoisie « libérale », la LND et son gouvernement alternatif (CRAU-CRPH) redoutent plus la grève générale, l'armement du peuple et la formation de soviets que la dictature militaire. Les travailleurs doivent se souvenir qu'en 1988, Suu Kyi et la LND ont déjà trahi. En juillet, l'armée avait changé le général à la tête de l'État (Sein Lwin avait remplacé Ne Win), garanti le multipartisme et promis des élections. Suu Kyi fonda alors la LND pour refouler la révolution qui débutait, inciter les étudiants et les travailleurs à ne pas se défendre et à faire confiance à l'armée (discours du 26 août 1988 à la pagode Shwedagon de Rangoun). En septembre, l'armée écrasa le mouvement (3 000 morts). En 1990, des élections eurent lieu, gagnées par la LND, mais la junte garda le pouvoir.

Les syndicats de salariés doivent préserver leur indépendance de la junte mais aussi de la LND et son contre-

gouvernement CRAU qui est tout aussi au service des exploités. Au feu de l'action, les travailleurs doivent bâtir leur propre parti sur la base du marxisme de Marx, Engels, Luxemburg, Lénine et Trotsky ; créer leurs propres organes de défense et d'organisation.

Partout, s'inspirant des luttes démocratiques à Hongkong et en Thaïlande, des jeunes résolus forment des milices pour protéger les manifestations ; à Yangon, il y a eu des barricades ; à Rangoun, ils utilisent des cocktails Molotov. À Dawei, des guérilleros de l'Union nationale karen (KNU) défendent les manifestants. Des policiers désertent. Pour organiser la lutte contre la junte, récupérer des armes, défendre les grévistes et les manifestants, organisation d'assemblées générales et élections de comités de grève dans les entreprises, création de conseils dans les quartiers, les villages, centralisation régionale et nationale des organes de base pour constituer la direction politique des ouvriers, des employés, des paysans, des étudiants et des minorités nationales, pour abattre la dictature et lui substituer leur propre gouvernement !

En Thaïlande aussi, les protestations ont repris contre le gouvernement soutenu par l'armée. La classe ouvrière du monde est la seule force sociale susceptible d'aider le mouvement des masses qui s'oppose à la junte militaire et qui ne peut la vaincre définitivement qu'en débutant une révolution sociale :

Libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Levée de toutes les poursuites contre eux. Légalisation des organisations syndicales. Liberté d'opinion, de presse, d'organisation, de grève, de manifestation...

Occupation des entreprises et des administrations. Autodéfense contre l'armée, la police, les fascistes bouddhistes. Milices du peuple pour les désarmer, les dissoudre et les remplacer.

Droit au retour immédiat des réfugiés sur leurs terres. Indemnisation des Rohingyas. Égalité juridique et respect des minorités nationales. Droit pour celles-ci de se séparer de l'État birman.

Restauration de la propriété collective des terres, confiées aux coopératives et aux comités de paysans travailleurs.

Fin de la persécution des athées ou des musulmans. Laïcité complète de l'État.

Fin de l'oppression des femmes.

Expropriation des grandes entreprises, qu'elles soient ou non contrôlées par l'armée, et des groupes capitalistes étrangers.

Gouvernement ouvrier et paysan basé sur les comités d'entreprise, de quartier, d'université, de village. États-Unis socialistes d'Asie.

14 mars 2021

Collectif révolution permanente
(Allemagne, Autriche, Espagne, France, Turquie)

Le Royaume-Uni face aux conséquences économiques et politiques du Brexit

L'application du référendum de juin 2016

En quittant l'union douanière et le marché commun le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est définitivement sorti de l'Union européenne (UE), après y être entré difficilement quarante-huit ans plus tôt en 1973. Si le Brexit est effectif depuis le 31 janvier 2020, une période de transition est mise en place jusqu'à la fin de l'année 2020, avant des négociations sur les nouvelles relations économiques, commerciales, politiques entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Les discussions ont été laborieuses. Un compromis « acceptable » pour les gouvernements britannique, néerlandais, irlandais et allemand (un peu moins pour le français qui souhaitait plus de fermeté) a été trouvé *in extremis* le 24 décembre 2020. Cet accord a reçu l'appui unanime du Conservative Party (CP, Parti conservateur) ainsi que de la majorité des députés du Labour Party (LP, Parti travailliste) au Parlement.

Dès lors, le référendum du 23 juin 2016 (52 % pour une sortie de l'UE) devient effectif. Le gouvernement est coiffé par Johnson (Parti conservateur) qui avait mené avec Farage (alors UKIP) une campagne mensongère et xénophobe. La sortie était aussi promue, dans le mouvement ouvrier, par le CPB et *Morning Star*, le SWP et *Socialist Worker*, le SP et *The Socialist*, etc.

En France, un parti social-impérialiste (LFI) et le parti fascisant (RN) avaient applaudi.

Le Royaume-Uni, libéré de la tutelle de Bruxelles, renationalise le chemin de fer que les libéraux avaient mis en chaos. L'indépendance paye. (Jean-Luc Mélenchon, 30 janvier 2020)

On s'apercevra dans les mois et les années qui viennent que la Grande-Bretagne a bien fait, que probablement elle en tirera de très grands bénéfices. D'ailleurs je vois que le catastrophisme a laissé place à des commentaires prudents de la part de ceux qui nous expliquaient que les Britanniques allaient être ruinés, que le chômage deviendrait massif. (Marine Le Pen, 1^{er} février 2020)

Les principaux termes de l'accord

L'accord pérennise l'absence de droits de douane sur les échanges de biens entre le Royaume-Uni et les 27 États membres de l'Union européenne, comme durant son adhésion à l'Union européenne, y compris sur les produits agricoles et sur les produits de la pêche. Il oblige le Royaume-Uni à respecter un certain nombre de normes européennes. Cependant, il introduit de nombreux contrôles douaniers et des vérifications de normes sanitaires et phytosanitaires.

Déjà 1,3 million d'immigrants ont quitté le pays en 2020, si bien que la population de Londres a baissé de 8 %. L'accord supprime par contre la libre circulation des personnes entre les deux territoires. Les travailleurs britanniques n'ont plus les mêmes possibilités de travailler ou d'habiter dans l'Union européenne et *vice versa*. L'enseignement supérieur britannique est désormais en dehors du système Erasmus de l'UE. Il y aura moins d'échanges d'étudiants.

L'accord ne porte pas sur les services financiers, qui doivent faire l'objet d'autres discussions en 2021, mais des dérogations temporaires ont été accordées pour un certain nombre d'activités financières. Plus généralement, l'accord ne porte pas sur la question des services.

Un autre point important des négociations a été le mécanisme de garantie et d'arbitrage en cas de désaccord, notamment sur la concurrence, le droit du travail, la réglementation environnementale et l'aide publique aux entreprises. Si un litige survient, une augmentation des droits de douane est possible, mais elle sera décidée par un organisme d'arbitrage. De même pour les aides étatiques, un organisme d'arbitrage pourra demander la restitution des aides.

Le Royaume-Uni a obtenu de ne pas être assujéti à la Cour de justice de l'Union européenne.

Johnson vante la souveraineté retrouvée du Royaume-Uni

Ce que nous avons vu, c'est que de nombreuses entreprises dans ce pays n'exportent pas comme elles le pourraient... la réalité tragique de... la vie des affaires est qu'il y a une certaine bureaucratie. Nous essayons de la supprimer, mais nous avons une énorme opportunité d'élargir nos horizons et de penser globalement et de voir grand. (Boris Johnson, BBC, 3 janvier 2021)

Un des premiers projets du gouvernement est de supprimer la limite de 48 heures de travail par semaine et d'autres protections sur le temps de travail qu'avait imposées l'UE. Un autre est de réduire le droit d'asile.

Le premier ministre a mis en avant la souveraineté retrouvée du pays pour expliquer sa stratégie « victorieuse » de vaccination anti-Covid. La campagne très active de vaccination par Astra Zeneca, développé au Royaume-Uni, a permis de vacciner plus de 29 millions de personnes à cette date sur 67 millions d'habitants (7 millions en France sur 65). Cela dit, le pays, à cause de l'état déplorable de son système de santé pu-



Londres, 30 décembre 2020, Johnson ratifie l'accord avec l'Union européenne

blique (le NHS a subi des coupes sombres depuis près de quarante ans, menées tant par les gouvernements conservateurs de Thatcher, Major, Cameron et May que par les gouvernements travaillistes de Blair et Brown), a été jusqu'à présent le plus touché d'Europe par l'épidémie. Près de 125 000 habitants ont trouvé la mort à cause du manque de moyens de la NHS et de la lenteur du gouvernement Johnson à confiner. Et ce n'est pas la proposition d'augmentation de 1 % des salaires des travailleurs de la santé, sans aucun plan d'embauches digne de ce nom, qui va permettre de renforcer les capacités du NHS.

« Global Britain » ou la volonté illusoire de restaurer la grandeur

Le Royaume-Uni, larguant les amarres avec l'UE, doit revoir sa place dans le monde. Johnson propose une stratégie dite « Global Britain » (une Grande-Bretagne mondiale).

Elle est militariste : dotation de 80 ogives nucléaires supplémentaires en violation des traités de dénucléarisation, projet de 3^e porte-avions, renforcement de l'alliance du renseignement « Five Eyes » avec les pays anglophones... afin d'être à l'avant-poste, à côté de l'impérialisme américain, pour contrer la Chine et la Russie.

Elle prétend revenir dans le jeu en Afrique et en Asie : soutien aux oppositions bourgeoises de Hongkong et de Birmanie, envoi d'un porte-avions au Proche-Orient et d'un autre en Asie de l'Est.

Cette volonté se heurte déjà à des limitations et contradictions, comme les ambitions de l'impérialisme français : l'État britannique ne dispose que d'une base industrielle réduite, il ne peut contourner économiquement l'UE qu'en développant des échanges avec la Chine. Mais sa servilité à l'égard des États-Unis le conduit à rompre avec le fournisseur téléphonique Huawei, alors que Biden le récompensera mal car les tractations avec un petit pays qui n'a pas les marges de négociation de l'UE seront très inégales.

Premières données économiques inquiétantes

En outre, la réalité économique est rapidement remontée à la surface et les difficultés ont commencé à surgir de toutes parts. En effet, le pays fait face à une forme de décrochage économique, fruit de la combinaison de la crise économique et sanitaire et des premiers effets du Brexit. Malgré une intervention étatique importante (25 % du PIB contre 21 % en France et 15 % en Espagne), en 2020, le Royaume-Uni a vécu sa pire contraction économique : son PIB a reculé de 9,8 %. Cela reste l'une des pires performances des grandes économies européennes, avec l'Espagne, et la plus forte récession des pays du G7.

Or, 2021 semble accentuer ce décalage par rapport à ses rivaux. Ainsi, selon les statistiques publiées le jeudi 11 mars par l'Office national des statistiques (ONS), le commerce extérieur du Royaume-Uni est en net recul en janvier. En effet, les exportations de biens ont plongé de 19,3 % à 5,3 milliards de livres à cause d'une dégringolade de près de 41 % des exportations vers l'UE.

Le PIB a quant à lui reculé de 2,8 % en janvier, alors que le pays venait de se reconfiner, après une hausse de 1,2 % en décembre, d'après l'ONS. Le 24 mars, il recense 1,7 million de chômeurs, 360 000 de plus qu'il y a un an.

Bien entendu, ces résultats sont à prendre avec précaution, mais ce n'est pas impunément qu'on entrave délibérément les échanges avec son premier partenaire commercial.

Comme si cela ne suffisait pas, la City de Londres a aussi perdu sa première place européenne comme plateforme boursière au profit d'Amsterdam. La bourse néerlandaise a ainsi échangé 9,2 milliards d'euros par jour en janvier, contre 8,6 milliards d'euros à Londres, selon la société financière américaine CBOE, qui opère dans les deux villes. En comparaison, la moyenne des échanges quotidiens à la City de Londres s'élevait à 17,5 milliards d'euros en 2020, alors que Francfort arrivait en deuxième position avec 5,9 milliards d'euros et Amsterdam en sixième position avec 2,6 milliards d'euros.

Francfort attire les banques, Dublin et Luxembourg les sociétés d'investissement, Paris les marchés de capitaux. Tout indique que les nouvelles relations UE-Royaume-Uni nuisent au secteur britannique de la finance, d'ailleurs réticent en 2016 à la sortie de l'UE.

Les litiges sur l'accord ont déjà commencé

Aujourd'hui, selon un sondage Ipsos-Mori, 78 % des Britanniques voudraient des relations étroites entre leur pays et l'UE (*The Economist*, 27 mars 2021).

Selon l'accord et en particulier son « protocole nord-irlandais », l'Irlande du Nord reste temporairement dans le marché intérieur européen pour les échanges de biens. Le 3 mars le gouvernement Johnson a décidé de décaler de six mois l'introduction, prévue fin mars, de contrôles douaniers sur les produits agroalimentaires entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

Bien entendu, les principales puissances impérialistes de l'Union européenne (UE) ainsi que la République irlandaise ne sont pas restées de marbre. Elles sont à l'origine de deux procédures d'infraction contre le Royaume-Uni, qu'elles accusent de violer l'accord sur le Brexit avec des modifications unilatérales apportées aux dispositions commerciales relatives à l'Irlande du Nord. L'UE considère que l'impérialisme britannique veut à la fois le beurre et l'argent du beurre en se dispensant des contrôles.

Risque de dislocation de l'Etat

Comme en Espagne, la monarchie devant laquelle se prosterne toujours le parti ouvrier traditionnel perd de son prestige. La sortie de l'Union européenne nourrit les tendances centrifuges au sein du Royaume-Uni, avec des volontés indépendantistes de plus en plus affirmées en Écosse. Pour l'Irlande du Nord, les conditions de sortie de l'UE affectent le laborieux compromis des accords de paix de 1998.

La revendication indépendantiste en Écosse est portée par le parti bourgeois réactionnaire Parti nationaliste écossais SNP qui ne fait pas mystère de vouloir profiter seul de la manne des gisements pétroliers. S'il existe un particularisme, l'Ecosse n'a jamais été une colonie et il est clairement impossible que la dislocation de la Grande-Bretagne se fasse au compte des travailleurs dans le cadre du système capitaliste.

L'Irlande a, par contre, été une colonie violemment opprimée par la bourgeoisie anglo-écossaise. Son peuple a été affamé et sa révolte légitime a été plusieurs fois réprimée de manière sanglante.

Terrorisée par le risque de révolution sociale, la majorité de la bourgeoisie irlandaise a capitulé en 1921, ce qui a entraîné la partition de l'île, une partie du territoire restant dans le Royaume-Uni et une autre, formellement indépendante, sombrant dans une guerre civile, la réaction catholique et la dépendance économique envers l'impérialisme britannique. L'unification démocratique dans une république véritablement laïque reste une revendication légitime.

La nouvelle direction du Parti travailliste mène une purge en son sein

Depuis l'élection du chef de l'aile droite Keir Starmer (qui avait commencé sa carrière à gauche du parti : il

était dans sa jeunesse au groupe pabliste Socialist Alternatives) à la tête du parti le 4 avril 2020, la nouvelle direction mène une offensive contre tous les militants ou regroupements ayant de près ou de loin des attaches avec le socialisme.

Cette véritable chasse aux sorcières menée par la direction né-blairiste a continué de plus belle en ciblant des responsables et des militants du LP qui contestaient la nouvelle ligne de soutien de fait à la politique du gouvernement du premier ministre conservateur Johnson. Les opposants ont été suspendus et, pour certains, exclus. Par conséquent, des milliers de militants, souvent jeunes, ont quitté le parti.

Cette purge tente de prévenir un « nouvel accident » de type Corbyn et de donner des gages à la bourgeoisie britannique. En janvier, la direction du LP a voté pour l'accord entre le gouvernement Johnson et l'UE.

Il est indubitable qu'en se séparant des partis bourgeois au parlement, le Parti travailliste fait un premier pas vers le socialisme et vers la politique de classe... Mais il ne s'ensuit pas pour autant que c'est un parti réellement indépendant de la bourgeoisie, qu'il mène une lutte de classe... (Lénine, La session du bureau socialiste international de l'Internationale ouvrière, octobre 1908)

La classe ouvrière doit rompre avec toutes les fractions de la bourgeoisie

Les communistes reconnaissent le droit des peuples opprimés à l'autodétermination et à la séparation. Mais ils mettent en garde contre la division du prolétariat et sa soumission à d'innombrables nationalismes, contre la constitution d'États rétrécis dépendants des puissances impérialistes. Ils leur opposent la fédération républicaine des îles britanniques dans le cadre des États-Unis socialistes d'Europe.

L'illusion nationaliste propagée par Johnson risque d'être de courte durée. En effet, l'impérialisme britannique est voué depuis 1940 à n'être qu'un supplétif de l'impérialisme américain. L'Union européenne et les tractations avec ses rivaux allemand et français lui procuraient une marge qu'il a perdue.

Pour remettre à flot le « navire britannique », il faut s'en prendre aux travailleurs. Là se situe le défi pour la classe ouvrière britannique : résister à cette offensive, démocratiser ses syndicats, combattre la soumission du Parti travailliste à la monarchie et à la bourgeoisie anglaise, construire le parti qui lui manque actuellement, un parti ouvrier révolutionnaire et internationaliste qui ouvrira la perspective de la révolution, du socialisme.

27 mars 2021

1871 : le premier gouvernement ouvrier

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris brandit le drapeau rouge et déclara la guerre à la fois au drapeau tricolore français flottant à Versailles et au drapeau tricolore allemand, hissé sur les forts occupés par les Prussiens. Avec ce drapeau rouge, le prolétariat de Paris se dressait à une hauteur surplombant de loin les vainqueurs aussi bien que les vaincus. Ce qui fait la grandeur historique de la Commune, c'est son caractère éminemment international, c'est le défi qu'elle lança hardiment à tout sentiment de chauvinisme bourgeois. Le prolétariat de tous les pays ne s'y est pas trompé. Que les bourgeois célèbrent leur 14 juillet, la fête du prolétariat sera toujours le 18 mars. (Engels, Aux ouvriers français, 26 mars 1892)

Pourquoi tant de haine ? Pourquoi tant de falsification ?

Le président de la république bourgeoise Macron aime beaucoup commémorer mais pas au point de rendre hommage à la Commune de Paris de mars à mai 1871. Le parti bourgeois qui s'intitule Les Républicains vomit la première république ouvrière du monde.

Ce mercredi 3 février, le conseil municipal de Paris s'étire depuis des heures, et les élus n'ont qu'une envie : voter rapidement les dernières délibérations, puis rentrer. Mais soudain, Rudolph Granier (LR) prend le micro et réveille l'hémicycle. Il évoque « les incendies de la Commune qui ont ravagé des pans entiers de la capitale »... Pas question de valoriser « ce triste moment de guerre civile », plaide l'avocat Antoine Beauquier (Parti chrétien démocrate). À ses yeux, nul besoin de transformer en héros « les fédérés qui, le 26 mai 1871, exécutèrent cinquante et un prisonniers, dont dix prêtres, bien sûr, et trente-neuf gendarmes »... Son collègue David Alphand (LR) mentionne un autre aspect qui le hérisse : « La confiscation des moyens de production ». (Le Monde, 19 février 2021)

Par contre, les partis d'origine ouvrière (PS, LFI, PCF...) célèbrent traditionnellement l'événement, mais pour l'édulcorer, le vider de son contenu révolutionnaire. Les réformistes fêtent parfois les révolutionnaires, mais à condition qu'ils soient morts. Ils ont depuis longtemps adopté le drapeau du gouvernement des Versaillais qui a écrasé la Commune, ils demandent plus de policiers chassés par le peuple en mars 1871, ils votent le budget de l'armée française héritière des fusilleurs de la Commune.



La mairie de Paris (dont la maire, Hidalgo, est au PS et l'adjointe en charge de la mémoire, Patrice, est au PCF) ose éditer une affiche aux couleurs tricolores.

L'objectif de la municipalité est de « mieux faire connaître cet épisode essentiel de la Ville de Paris », notamment auprès des plus jeunes, a poursuivi Laurence Patrice, qui rappelle que « le siège fut très dur pour le peuple de Paris ». Pour autant, il n'est « pas question », selon l'adjointe, « de glorifier les violences engendrées par la révolte ». (CNews, 11 mars 2021)

Le chef de LFI, pour qui l'ennemi n'est pas la bourgeoisie française mais l'allemande, qui préfère le drapeau tricolore au drapeau rouge, qui substitue le bulletin de vote à l'armement du peuple, avertit : « Ne pas confondre 1871 et 2021 » (Jean-Luc Mélenchon, 18 mars 2021).

De même, un historien du PCF, Roger Martelli, explique : « faire de la Commune un modèle qu'il suffirait de recopier n'a pas grand sens ». Prouvant qu'il n'a aucune intention d'imiter les Communards, le stalinien défroqué implore les héritiers des Versaillais, en particulier Macron pour qui il a voté en 2017.

La République se doit de commémorer la Commune de Paris de 1871. Nul n'est tenu, en son âme et conscience, de la « célébrer ». Mais, à l'inverse, rien ne sert de délégitimer celles et ceux qui entendent le faire... (Le Monde, 28 février 2021)

Leçons toujours actuelles

La Commune ne date pas d'une époque dépassée, comme l'insinuent Mélenchon et Martelli. Elle est actuelle parce qu'elle voulait « la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des privilèges » (Déclaration au peuple français, 20 avril 1871). La lutte de la classe ouvrière internationale pour son émancipation n'a jamais cessé depuis. La lutte des classes oppose toujours la minorité de ceux qui possèdent, comme propriété privée, les moyens de production, et la majorité de ceux qui ne possèdent en propre que leur force de travail et qui doivent la vendre.

Le prolétariat s'était développé avec le capitalisme français pendant les quarante années qui précèdent la Commune, tout en subissant la répression de la deuxième république bourgeoise (1848-1851) puis du second empire (1852-1870). Même s'il n'avait pas d'organisation politique sérieuse, il était la force motrice du mouvement populaire exprimé par l'insurrection du 18 mars.

La révolution prolétarienne qui se déclencha à Paris en mars 1871 commença par la destruction du vieil appareil gouvernemental.

Le prolétariat ne peut pas, comme l'ont fait les classes dominantes aux époques successives de leur triomphe, se contenter de prendre l'appareil d'État existant... il doit détruire cet instrument de domination de classe. (Marx, Deuxième essai de rédaction d'une adresse de l'Association internationale des travailleurs, 10 mai 1871)

Elle le remplaça par une assemblée communale qui concentrait les pouvoirs législatif et exécutif, dont les membres étaient révocables à tout instant, qui s'appuyait sur la Garde nationale, la milice ouvrière. Durant les 72 jours où le drapeau rouge de la Commune flotta sur Paris, le prolétariat s'affirma pour la première fois dans le monde en classe dominante, par des institutions qui n'étaient plus véritablement un État.

La Commune fut composée des conseillers municipaux, élus au suffrage universel dans les divers arrondissements de la ville. Ils étaient responsables et révocables à tout moment. La majorité de ses membres était naturellement des ouvriers ou des représentants reconnus de la classe ouvrière. La Commune devait être non pas un organisme parlementaire, mais un corps agissant, exécutif et législatif à la fois. Depuis les membres de la Commune jusqu'au bas de l'échelle, la fonction publique devait être assurée pour un salaire d'ouvrier. Les bénéfices d'usage et les indemnités de représentation des hauts dignitaires de l'État disparaurent avec ces hauts dignitaires eux-mêmes. (Marx, La Guerre civile en France, 30 mai 1871)

La Commune n'aurait pas eu lieu sans la mobilisation des femmes, en dépit de l'arriération et de la misogynie léguées par Pierre-Joseph Proudhon au mouvement ouvrier français (combattue par le conseil général de l'Association internationale des travailleurs animé par Karl Marx). Sous la pression de l'organisation des femmes travailleuses (Union des femmes), la Commune a entrepris leur émancipation : salaires égaux aux institutrices, reconnaissance de l'union libre, pension aux femmes demandant la séparation...

En peu de temps, elle prit d'autres mesures démocratiques que la bourgeoisie n'a nulle part accomplies, même dans les pays les plus avancés.

Une fois abolies l'armée permanente et la police, la Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression, le pouvoir des prêtres, elle décréta la séparation de l'Église et de l'État... La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement... (Marx, La Guerre civile en France, 30 mai 1871)

Elle commença à prendre des mesures sociales : interdiction des amendes sur salaire, fin du travail de nuit, remise aux associations ouvrières des fabriques et des ateliers abandonnés ou paralysés par leurs propriétaires...

Cahier révolution communiste

n° 25 : Marx, *La guerre civile en France*, 1871

n° 24 : Luxemburg, *La grève générale en Belgique*, compilation 1902-1913

n° 23 : Lukács, *Lénine*, 1924

n° 22 : CoReP, *Pour les États-Unis socialistes d'Europe*, 2005-2019

n° 21 : Trotsky, *La grève générale en France*, compilation 1936

n° 20 : Trotsky, *Contre le Front populaire*, compilation 1935

n° 19 : Trotsky, *Face à la menace fasciste en France*, compilation 1934

n° 18 : CoReP, *Plateforme*, 2017

n° 17 : GMI, *Programme*, 2017

n° 16 : GMI, *La mobilisation contre la loi travail*, 2016

chaque brochure, 2 euros auprès des militants, 3 euros par la poste (adresse p. 14)

Marx



La guerre civile
en France
1871

Son véritable secret, le voici : c'était essentiellement un gouvernement de la classe ouvrière, le résultat de la lutte de la classe des producteurs contre la classe des exploiters, le forme politique enfin trouvée qui permettait de réaliser l'émancipation économique du travail. (Marx, La Guerre civile en France, 30 mai 1871)

Vive la Commune ! Pour la république des travailleurs !

L'alternative à l'État bourgeois se retrouve, sous des noms divers, dans toutes les révolutions postérieures : soviets en Russie en 1905 et 1917, conseils d'ouvriers et de soldats en Allemagne en 1919, comités en Espagne en 1936, conseils ouvriers en Hongrie en 1956, assemblée populaire en Bolivie en 1971, cordons industriels au Chili en 1973, shoras en Iran en 1979...

Voilà pourquoi la bourgeoisie française, effrayée de tout perdre, a bombardé Paris en mai 1871 avec le soutien de l'État prussien, a écrasé la Commune de manière sanglante en 1871 pour donner naissance à la 3^e république, a assassiné par milliers les travailleurs, déporté des milliers d'autres sous les applaudissements de toutes les bourgeoisies du monde, monarchistes ou républicaines.

Voilà pourquoi aujourd'hui le vieux parti gaulliste LR dénonce la Commune de Paris, pourquoi l'ex-banquier Macron et la fascisante Le Pen voudraient l'effacer, pourquoi les partis sociaux-chauvins l'édulcorent.

Voilà pourquoi les travailleurs avancés du monde fêtent la Commune de 1871 et pourquoi ils en reprendront l'exemple, pour liquider à tout jamais la classe dominante à l'échelle mondiale. Dans cette voie, les travailleurs de ce pays n'ont pas besoin d'un autre président ou d'une 6^e république bourgeoise, mais d'une 2^e république ouvrière et des États-Unis socialistes d'Europe.

Les lutteurs de 1871 ne manquaient pas d'héroïsme. Ce qui leur manquait était la clarté dans la méthode et une organisation dirigeante centralisée. (Trotsky, Les Leçons de la Commune, février 1921)

28 mars 2021

Espagne : emprisonnement du rappeur Hasél

[Le chanteur catalan Pablo Hasél est condamné à 9 mois de prison ferme pour des tweets hostiles à la monarchie espagnole et aux forces de répression. Il a été arrêté le 16 février à l'université de Lleida par les Mossos d'Esquadra, la police catalane.]

Depuis 5 jours, dans toutes les métropoles de l'État espagnol, des centaines de manifestations rassemblent durant des heures des milliers de jeunes en colère. Ils réclament la libération du rappeur Hasél et l'abrogation de toutes les lois qui pénalisent la libre expression contre les institutions sacrées de l'ordre bourgeois : la monarchie, les corps répressifs, le système judiciaire, l'armée, la religion, la propriété privée... Chaque jour, la rage de la jeunesse augmente car la seule réponse à sa protestation sont les charges policières, des dizaines de blessés et d'arrestations.

La responsabilité première de la répression incombe au gouvernement central PSOE-UP [coalition entre le Partido Socialista Obrero Español et Unidas Podemos, l'alliance entre Podemos et l'IU-PCE] et au gouvernement catalan JxC-ERC [Junts per Catalunya et Esquerra Republicana de Catalunya, les partis bourgeois indépendantistes]. Ils sont jumeaux quand il s'agit d'utiliser la violence policière de la Policía Nacional et des Mossos d'Esquadra contre les manifestants.

L'hypocrisie des deux est sans limite. Depuis un an, le gouvernement Sánchez-Iglesias n'a retiré aucune des lois répressives -pas même la loi du bâillon [la « loi de sécurité citoyenne » de 2015 du gouvernement PP] ni la dernière réforme du code pénal -pas plus que les « réformes » du droit du travail. Il n'a pas non plus mis fin aux expulsions et encore moins a chassé les fonds vautours de l'immobilier qui accaparent les logements à louer.

Ils vont jusqu'à accuser les jeunes d'être violents et de répandre « le chaos ». Les médias se scandalisent, les ministres socialistes s'apprêtent à mobiliser tous les moyens juridiques hérités des époques antérieures. Quant à UP, il montre une grande agilité au double langage, comme la vieille sociale-démocratie et la tradition stalinienne. Quoique membre du gouvernement, il fait des déclarations qui témoignent d'une certaine « sympathie » pour les revendications des jeunes, tout en approuvant avec enthousiasme la réponse répressive pure et simple. Par exemple, le porte-parole d'UP à la chambre des députés et secrétaire général du PCE [Partido Comunista de España] :

Hasel a insulté aussi Anguita [Julio Anguita, mort en 2020, était le secrétaire général du parti stalinien PCE] mais une démocratie n'emprisonne pas pour cela... La protestation pacifique demandant l'amnistie et la réforme du code pénal est indispensable... L'obligation des forces de l'ordre est d'éviter qu'une

petite manifestation se transforme en un chaos, qui est ensuite utilisé par la droite. (Enrique Santiago, 18 février)

Les sommets des syndicats ouvriers se taisent et soutiennent le gouvernement qui, d'une main, accorde quelques miettes aux classes laborieuses et, de l'autre, sauve généreusement les affaires privées des entreprises cotées en bourse, respecte les brevets et les tarifs scandaleux des multinationales du médicament, malgré la crise sanitaire aigüe.

Ce qui s'exprime à travers les mobilisations actuelles est une situation sociale insoutenable, explosive. La crise économique et la pandémie ont exacerbé ce qui était déjà la vie quotidienne d'une partie importante de la population travaillante : extrême précarité de l'emploi, salaires de misère, chômage, habitation insalubre. La violence extrême est de permettre que deux millions de familles ne survivent que grâce aux banques alimentaires de la charité privée !

Ni les directions des partis qui disent défendre les travailleurs, ni les dirigeants des syndicats ouvriers ne peuvent ouvrir une issue positive parce

qu'ils sont corrompus et collaborent au maintien du capitalisme décadent. La solution doit venir de la lutte et de l'organisation de la classe ouvrière et de la jeunesse. Tous ensemble, frappant conjointement : il faut organiser des assemblées des sites de travail, des quartiers, des lieux d'études. Que les représentants élus et révocables se

coordonnent pour la lutte. Que la défense des manifestations contre les agressions de la police, des fascistes et des provocateurs soit organisée démocratiquement.

Abrogation immédiate de la loi du bâillon, de la réforme du code pénal et de toutes les lois qui criminalisent la protestation sociale !

Fin des tribunaux d'exception, à commencer par l'Audiencia Nacional [Audience nationale, juridiction officiellement fondée en 1977 contre le terrorisme] !

Dissolution et désarmement des corps de répression : Policía Nacional [police nationale], Guardia Civil [gendarmerie], Mossos d'Esquadra et Ertzaintza [police du Pays basque] ! L'ordre social peut être assuré par la classe ouvrière et la population non exploiteuse au moyen de comités démocratiques de quartiers, de zones industrielles, de campus universitaires, etc.

Libération de toutes les personnes emprisonnées pour des raisons politiques, de combat ouvrier ou social !

Abolition de la monarchie, République des travailleuses et travailleurs !

21 février 2021

Internaciema Kolektivista Cirklo/État espagnol

